



Bulletin Officiel

N° 5337 Vendredi 14 Avril 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2-3
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	4

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP MOUASSASSETT	5
------------------	---

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS -	6
--	---

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

LAND'OR	7-8
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH -	9

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE EURO-CYCLES - AGO -	10
SOCIETE EURO-CYCLES - AGE -	10
ASSURANCES SALIM – AGO -	11
MODERN LEASING – AGO -	12
GAT ASSURANCES	13
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	14
UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	14
UNION FINANCIERE HANIBAL SICAV	15
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV	15

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE EURO-CYCLES - AGO -	16-17
SOCIETE EURO-CYCLES - AGE -	18
TELNET HOLDING SA – AGO -	19

PROPAGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION

BIAT	20
------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTL 2017-1 »	21-23
------------------------------------	-------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 »	24-26
EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 »	27-30
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTIJARI BANK 2017 »	31-36
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BIAT 2017-1 »	37-42
EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1 »	43-47
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « STB SUBORDONNE 2017-1 »	48-51
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2017-1 »	52-57
EMPRUNT OBLIGATAIRE « BNA SUBORDONNE 2017-1 »	58-64

COURBE DES TAUX

65

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

66-67

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE IV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

- AMEN TRESOR SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1. Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- L'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- Les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- Une copie originale des rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- Le document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2. Publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, ses états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2016, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2017.

- Suite -

Dans ce cadre, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- Les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- La liste des actionnaires,
- La liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- La liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- Les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2017, au plus tard le 20 Avril 2017.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

**FCP MOUASSASSETT
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°65-2016 du 28 décembre 2016**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de **FCP MOUASSASSETT** aura lieu le **17 avril 2017**.

FCP MOUASSASSETT présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP MOUASSASSETT
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: Carré de l'or - Les Jardins du Lac II - Les berges du lac - 1053 Tunis
Montant initial	: 100.000 dinars divisés en 100 parts de 1000 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément n°65 -2016 du 28 décembre 2016
Date de constitution	: 21 février 2017
Durée de vie	: 5 ans
Promoteurs	: Arab Financial Consultants et Arab Tunisian Bank
Gestionnaire	: Arab Financial Consultants -AFC- Carré de l'or - Les Jardins du Lac II - Les berges du lac - 1053 Tunis
Dépositaire	: Arab Tunisian Bank -ATB- 9 Rue Hedi Nouria -1001 Tunis
Distributeur	: Arab Financial Consultants -AFC- Carré de l'or - Les Jardins du Lac II - Les berges du lac - 1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur d'origine nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'un droit de sortie de :

- 4% de la valeur liquidative en cas de rachat dans un délai inférieur ou égal à un (1) an à compter de la date de souscription ;
- 3% de la valeur liquidative en cas de rachat dans un délai compris entre une (1) et deux (2) années à compter de la date de souscription ;
- 2% de la valeur liquidative en cas de rachat dans un délai compris entre deux (2) et trois (3) années à compter de la date de souscription ;
- 1% de la valeur liquidative en cas de rachat dans un délai compris entre trois (3) et quatre (4) années à compter de la date de souscription.

Pour toute opération de rachat effectuée après quatre (4) années de la date de souscription, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

Les porteurs de parts seront exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est suivi d'une souscription d'un égal montant effectuée avec la même valeur liquidative et pour un même nombre de titres par le porteur de parts ou un autre investisseur.

Pour plus d'informations sur FCP MOUASSASSETT, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0968 en date du 12 avril 2017 sera mis incessamment à la disposition du public auprès du siège social de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse sis au Carré de l'or - Les Jardins du Lac II - Les berges du lac - 1053 Tunis et de son agence sise au 4, rue Ibrahim Jaffel - El Menzah 4 - 1004 Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS *

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »

Siège Social : Route de Gabes km 1.5 Sfax-Tunisie

La société MPBS informe ses actionnaires que son conseil d'administration réuni le jeudi 13 avril 2017, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2016 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatif au dit exercice.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le samedi 10/06/2017 à 10h30 à l'IACE section Sfax et de proposer la distribution d'un dividende de 0,150 DT par action.

En outre le conseil d'administration a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le samedi 10/06/2017 à 12h00 à l'IACE section Sfax, afin de procéder à une augmentation de capital de 1 230 000 DT par attribution gratuite à concurrence d'une action nouvelle pour le détenteur de 10 actions anciennes.

De ce fait le capital social de la société sera porté de 12 300 000 DT à 13 530 000 DT.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE LAND'OR**

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017.

INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2017
(Chiffres exprimés en milliers de dinars)(*)

Indicateurs	1er Trimestre 2017	1er Trimestre 2016	Variation en %	Cumul au 31/12/2016
I-Chiffre d'affaires	18 031	14 826	22%	65 671
Chiffre d'affaires local	12 757	12 068	6%	54 140
Chiffre d'affaires à l'export	5 273	2 758	91%	11 531
II-Production en valeur	12 898	10 721	20%	46 757
III - Investissement	415	714	-42%	2 469
Investissement corporel & incorporel	415	714	-42%	2 469
Investissement financier				
IV- Structure de l'endettement	29 523	33 729	-12%	28 215
Endettement à Long et Moyen Terme	8 873	9 396	-6%	9 627
Emprunts à moins d'un an	3 150	3 189	-1%	3 019
Crédits de gestion	17 500	21 144	-17%	15 569

Les chiffres ne sont pas audités par les Commissaires aux Comptes.

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2017**CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires enregistré au cours du premier trimestre 2017 une croissance de 22% par rapport à la même période de 2016, grâce notamment aux ventes à

- Suite -

l'export qui accusent une croissance de 91% par rapport à la même période de 2016.

- > **Marché local** : le chiffre d'affaires local a enregistré au terme du premier quart de l'année 2017 une croissance de 6% par rapport à la même période de l'année 2016.
- > **Marché Export** : avec le démarrage de commercialisation des produits KRAFT sur différents marchés, le chiffre d'affaires à l'export a réalisé une évolution importante de +91% par rapport à la même période de l'année 2016. Cette performance est devenue possible aussi grâce à l'évolution des ventes vers les autres destinations de +56%.

PRODUCTION

La valeur de la production a enregistré une croissance de 20% par rapport à la même période de 2016, en corrélation avec l'évolution du chiffre d'affaires.

INVESTISSEMENT

La société a réalisé des investissements de l'ordre de 415 mille dinars durant le premier trimestre 2017, représentant essentiellement d'investissements matériels.

ENDETTEMENT

L'endettement global est passé de 33,7 MTND au 31/03/2016 à 29,5 MTND au 31/03/2017 enregistrant ainsi un repli de -12%.

La société continue à accorder une attention particulière à son niveau d'endettement par une meilleure gestion des éléments du BFR.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 31 mars 2017.

Chiffres en KDT	Note	1 TRM 2017	1 TRM 2016	Variation	Cumul au 31/03/2017	Cumul au 31/03/2016	Variation
Revenus hors taxes	(1)	73 705	66 495	11%	73 705	66 495	11%
Revenus hors taxes / Local		52 686	45 084	17%	52 686	45 084	17%
Revenus hors taxes / Export		21 019	21 411	-2%	21 019	21 411	-2%
 Production valorisée	(2)	 70 815	 63 888	 11%	 70 815	 63 888	 11%
 Investissement	(3)	 	 	 	 760	 1 087	 -30%
Structure d'endettement	(4)				76 392	68 771	11%
Crédits à long terme					33 590	31 137	8%
Crédits à court terme					42 802	37 635	14%

NB : Les données relatives à 2017 ne sont pas encore auditées

Commentaires

- (1) Les revenus s'élèvent au 31 mars 2017 à **73.705 KDT** contre **66.495 KDT** au 31 mars 2016, soit un taux d'augmentation de **11%**. Ils représentent **28%** de l'objectif annuel prévu au niveau du business plan 2013-2017 (**265.085 KDT**).
- (2) La production est calculée selon la formule : revenus hors taxes + variation des stocks de produits finis et des encours. Elle a enregistré une variation proportionnelle à la variation des revenus.
- (3) Les investissements au 31 mars 2017 s'élèvent à **760 KDT** contre **1.087 KDT** pour la même période de 2016. Ils correspondent essentiellement à l'acquisition de matériels industriels et de matériels de transport.
- (4) L'endettement s'élève au 31 mars 2017 à **76.392 KDT** contre **68.771 KDT** au 31 mars 2016 enregistrant ainsi une augmentation de **7.621 KDT** provenant notamment de l'augmentation des crédits de gestion suite à l'accroissement de l'activité et la constitution d'un stock relatif au nouveau lancement décidé en 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mardi 25 Avril 2017 à 10 heures à l'hôtel SHERATON Avenue de la Ligue Arabe Tunis, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2016.
- 2- Lecture des rapports (général et spécial) du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
- 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés 2016 du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Affectation de résultat de l'exercice 2016 à raison de 1,400 par action.
- 7- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
- 8- Distribution des jetons de présence exercice 2016.
- 9- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2017-2018 et 2019.
- 10- Questions diverses.
- 11- Formalités et pouvoirs.

2017 - AS - 4460

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration réunis le 09 Mars 2017 a décidé de convoquer les actionnaires de la Société EURO-CYCLES en Assemblée Générale Extraordinaire le Mardi 25 Avril 2017 à 11.30 heures à l'hôtel SHERATON-Avenue de la Ligue Arabe 1080 Tunis, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

- 1- Modification corrélative des articles 20,23,24,26 et 27 des statuts.
- 2- Questions diverses.
- 3- Formalités et pouvoirs.

2017 - AS - 4461

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASSURANCES SALIM

***Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM
lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003***

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Jeudi 27 Avril 2017, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2016 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Réaffectation de réserves;
- 7- Affectation du résultat de l'exercice 2016;
- 8- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- 9- Renouvellement du mandat d'administrateurs et désignation d'un nouvel administrateur;
- 10- Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes "G.A.C.";
- 11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité..

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MODERN LEASING

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi 02 Mai 2017 à 10h00** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2016
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016
4. Réaffectation de réserves
5. Affectation des Résultats 2016
6. Quitus aux Administrateurs
7. Nomination d'un Administrateur Indépendant
8. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires
9. Renouvellement du mandat d'administrateurs
10. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2016
11. Fixation de la rémunération des Comités
12. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés
13. Pouvoirs

2017 - AS - 4445

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement, Bir El Kassâa, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE ELECTROSTAR SA sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 15 avril 2017 à 10 heures à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges Du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Validité de la réunion ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital ;
- Augmentation du capital ;
- Droit préférentiel de souscription ;
- Pouvoirs au conseil d'administration ;
- Modification de l'article 6 des Statuts ;
- Formalités légales

2017 - AS - 4416

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

GAT ASSURANCES

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 26/04/2017 à 9h30 au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2016
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Désignation des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019
9. Questions diverses

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 28 avril 2017 à 8h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale-les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandat d'administrateur,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2017 - AS - 4448

AVIS DE SOCIETES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 28 avril 2017 à 9h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale-les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2017 - AS - 4449

AVIS DE SOCIETES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 28 avril 2017 à 10h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2017 - AS - 4450

AVIS DE SOCIETES

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 28 avril 2017 à 11h**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandat d'administrateur,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2017 - AS - 4451

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Avril 2017.

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2016, et après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2016, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés 2016.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2016, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

- Bénéfice de l'exercice 2016	: 14 169 239DT
- Résultats reportés 2015	: <u>13 175 560 DT</u>
	27 344 799 DT
- Réserves légales	: <u>270 000 DT</u>
- Résultat Distribuable	: 27 074 799 DT
- Dividendes en Dinars Tunisien	: 11 340 000 DT
- Résultats reportés après affectation	: 15 734 799 DT

Soit la distribution de 1,400 dinars par action.

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'assemblée au Mai 2017.

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur les résultats reportés arrêtés au 31/12/2015.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une durée de trois ans le mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2017-2018 et 2019 :

Monsieur MOURAD GHAZI

Monsieur ABDELAZIZ BEN YOUSSEF

Société BENTEC INTERNATIONAL

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à

5^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, à raison debrut soitnet de tous impôts pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Cette résolution est adoptée à

6^{ème} résolution : L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE EURO-CYCLES
Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 25 Avril 2017.

1^{ère} résolution : Amendement du dernier paragraphe l'Article 20 des statuts pour assurer le bon fonctionnement de la société en cas d'absence du président directeur général.

2^{ème} résolution : réécriture et amendement de l'article 23 des statuts (les pouvoirs spécifiques du conseil d'administration ainsi que les opérations soumises à autorisation).

3^{ème} résolution : réécriture et amendement de l'article 24 des statuts (pouvoir du président directeur général)

4^{ème} résolution : réécriture et amendement de l'article 26 (clarifier le champ de la signature sociale ainsi le mécanisme de son fonctionnement).

5^{ème} résolution : amendement de l'article 27 des statuts pour être en harmonie avec les articles 23 et 24 des statuts.

AVIS DE SOCIETES

Projet des résolutions

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 Avril 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les décisions prises par le Conseil d'Administration portant sur l'opération de partenariat technologique et le transfert des activités opérationnelles choisies à la Joint-Venture ALTRAN TELNET CORPORATION S.A ou à une nouvelle société à créer avec le partenaire technologique selon l'accord définitif entre l'ensemble des parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve purement et simplement la décision du Conseil d'Administration portant sur la mission spéciale confiée à monsieur Mohamed FRIKHA pour l'accomplissement des formalités de transfert des activités opérationnelles à la Joint-Venture ALTRAN TELNET CORPORATION S.A ou à une nouvelle société à créer avec le partenaire technologique selon l'accord définitif arrêté entre les parties concernées et de lui allouer la rémunération correspondante compte tenu des efforts qu'il a fourni et aux engagements personnels qu'il a pris à l'égard du partenaire technologique.

Elle approuve ainsi purement et simplement les décisions prises par les Assemblées Générales Ordinaires des filiales TELNET INCORPORATED S.A et TELNET TECHNOLOGIES S.A en relation avec l'opération de partenariat stratégique et rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 205 du code des sociétés commerciales concernant les missions confiées aux Directeurs Généraux et la fixation des rémunérations correspondantes.

Monsieur Mohamed FRIKHA en sa qualité d'actionnaire n'a pas pris part au vote de la présente décision.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DE SOCIETES

Prorogation de la période de souscription

Banque Internationale Arabe de Tunisie- BIAT-

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-informe le public qu'elle a décidé de proroger, au 16/06/2017 inclus, la période de souscription à l'«Emprunt Subordonné BIAT 2017-1 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°5315 du 14/03/2017), qui a été initialement prévue du 15/03/2017 au 14/04/2017 inclus et ce, pour permettre à ses partenaires investisseurs de participer à ladite opération.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

BANQUE TUNISO-LIBYENNE -BTL-

Société anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisée en 1 000 000 actions
de nominal 100 dinars
Siège social : 25 Ave. Kheireddine Pacha. B.P : 150, Montplaisir -1073 Tunis-

**Emission d'un Emprunt Obligataire
« BTL 2017-1 »
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03/06/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné pour un montant de 30 millions de dinars et ce sur une période de cinq ans à sept ans, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 22/02/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porter à 30 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	7,62%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars susceptible d'être porter à 30 millions de dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porter à 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «BTL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **10/04/2017** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/05/2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 30 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/05/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- **Dénomination de l'Emprunt :** BTL 2017-1.

- **Nature des Titres :** Titres de créance.

- **Forme des Titres :** Nominatives.

- **Catégorie des Titres :** Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/05/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/05/2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 7,62% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/05/2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/05/2018**.

• **Taux de rendement actuariel:**

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,62% l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « Emprunt BTL 2017-01 » est de 3 ans.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à 2,731 années.

- ✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « BTL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0968 en date du 06 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « HL 2017-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : **100** dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20** Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 20167-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Attijari bank Subordonné 2017»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **14 février 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné courant l'année 2017 d'une enveloppe de 60 000 000 dinars et a autorisé le management de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari bank a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» comme suit :

- ❖ Montant de l'emprunt : 60 millions de dinars, réparti en 2 catégories :
- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,40% et/ou au taux variable TMM+1,90% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM+2,10%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT..

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29 mars 2017** et clôturées au plus tard le **31 mai 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 mai 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27 juin 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **29 mars 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Attijari bank Subordonné 2017»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 mai 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **31 mai 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2022 pour la Catégorie A et le 31 mai 2024 pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 mai** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **31 mai 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 mai 2018** pour la catégorie A et le **31 mai 2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **7,40 %** l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie B, ce taux est de **7,50%** l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1542% pour la Catégorie A et de 6,3542% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** pour la Catégorie A et de **2,10%** pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari bank 2016 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 19 décembre 2016, Capital Intelligence a attribué à Attijari bank les notes suivantes :

- ✓ Note à long terme : BB ;
- ✓ Note à court terme : B ;
- ✓ Perspectives d'évolution de la note à long terme : Stables.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées). Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» et du document de référence « Attijari bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 28/11/2016 sous le n° 16 – 008. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» ainsi que le document de référence « Attijari bank 2016 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari bank, 24, rue HédiKarray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

Société Anonyme au capital de 170.000.000 Dinars
 Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis
 Registre du Commerce : B 187 881 996 Tunis
 Numéro d'affiliation à la CNSS : 00051497 87

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
 « Emprunt Subordonné BIAT 2017-1 »
 Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le **23 mai 2014** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ ou subordonnés pour un montant global maximum de 200 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le **14 Décembre 2016**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'Appel Public à l'Epargne d'un montant maximum de 80 millions de dinars.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission dudit emprunt pour un montant de 80 000 000 de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,50% et/ou TMM+2,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,60% et/ou TMM+2,10%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 80 000 000 de dinars, divisé en 800 000 obligations subordonnées, d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2017-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/03/2017** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **14/04/2017**.

- Suite -

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (80 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 800 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 80 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **14/04/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2017-1» permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi son ratio de solvabilité, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

Par ailleurs, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt subordonné BIAT 2017-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.

- Suite -

- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **14/04/2017**, seront décomptés et payés à cette date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **14/04/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - ✓ **Taux variable :**
Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe :**
Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.
 - **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**
 - ✓ **Taux variable :**
Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe :**
Taux annuel brut de 7,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter
- **Amortissement-remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.
Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.
L'emprunt sera amorti en totalité le **14/04/2022** pour la catégorie A et le **14/04/2024** pour la catégorie B.

- Suite -

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **14 avril** de chaque année.
Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **14/04/2018**.
Le premier remboursement en capital aura lieu le **14/04/2018** pour les catégories A et le **14/04/2020** pour la catégorie B.
- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle** :
 - **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :
C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,50% l'an pour la catégorie A et 7,60% l'an pour la catégorie B.
 - **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :
La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2017 à titre indicatif, qui est égale à **4,254%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **6,254%** pour la catégorie A et **6,354%** pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,00%** pour la catégorie A et **2,10%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :
 - **Durée totale**:
Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :
 - ✓ **5 ans** pour la catégorie A.
 - ✓ **7 ans** dont 2 années de franchise pour la catégorie B.
 - **Durée de vie moyenne**:
Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2017-1 » est comme suit:
 - ✓ **3 années** pour la catégorie A.
 - ✓ **5 années** pour la catégorie B.
 - **Duration de l'emprunt** :
La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,289 années** pour la catégorie B.

- **Mode de placement** : Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**
- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**
 - **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.
 - **Maintien de l'emprunt à son rang** :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.
- **Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné BIAT 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BIAT.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- Suite -

- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:** Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.
 - **Nature du titre:** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.
 - **Qualité de crédit de l'émetteur:** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ces taux fixes risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables, et à l'inverse, la souscription à des taux variables risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TUNISIE LEASING 2017-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-
Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« Emprunt Subordonné STB 2017-1 »
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28/07/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires et/ou subordonnés pour un montant global de 300 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce sur une période de cinq ans, et a donné de même, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 15/02/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 80 millions de dinars susceptible d'être porté à 100 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,50% l'an et/ou TMM+2%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 années de grâce	7,60% et /ou TMM +2,10%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

2. Renseignements relatifs à l'émission

❖ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 80 millions de dinars susceptible d'être porté à 100 millions de dinars divisé en 800.000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptible d'être portées à 1.000.000 d'obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire subordonné « STB 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

❖ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du lundi **13/03/2017** auprès de la STB et la STB Finance, intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **14/04/2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 100 millions de Dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 1.000.000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 80 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 14/04/2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

❖ But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2017-1 » a pour but d'assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque, et d'assurer un meilleur adossement des emplois longs. La stratégie de diversification des ressources à moyen et long terme est à préconiser en mobilisant davantage de nouveaux emprunts obligataires nationaux, et ce conformément aux projections arrêtées par le business plan de la banque 2016-2020.

- Suite -

Cette émission est destinée à donner à la banque un complément de ressources financières stables pour :

- ✓ maintenir une forte cadence de croissance de ses activités, qui nécessitent des niveaux de fonds importants.
- ✓ développer des activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché.
- ✓ Conforter davantage les fonds propres de la banque.
- ✓ Engager la réalisation de son plan stratégique 2016-2020, notamment le financement des projets internes de la banque.

Il y a lieu de signaler qu'en application des dispositions de la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers, fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

▪ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. Rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

▪ **Dénomination de l'Emprunt** : Emprunt subordonné STB 2017-1

▪ **Nature des Titres** : Titres de créance.

▪ **Forme des Titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

▪ **Catégorie des Titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. Rang de créance).

▪ **Modalités et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la STB Finance, intermédiaire en bourse.

▪ **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

▪ **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **14/04/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **14/04/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

▪ **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêt** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie **A** : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,5% et/ou TMM + 2%.
- Catégorie **B** : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,6% et/ou TMM + 2,10%.

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

• **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,6 % l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,1% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.

- **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation subordonnée, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie **A** et à la troisième année pour la catégorie **B**. L'emprunt sera amorti en totalité le 14/04/2022 pour la catégorie **A** et le 14/04/2024 pour la catégorie **B**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **14 Avril de chaque année**.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 14/04/2018

Le premier remboursement en capital aura lieu le 14/04/2018 pour la catégorie **A** et le 14/04/2020 pour la catégorie **B**.

- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Ce taux est de 7,5% l'an pour la catégorie **A** et 7,6% pour la catégorie **B** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable)**

Cette marge est de 2% l'an pour la catégorie **A** et 2,1% pour la catégorie **B** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A.

- 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné « Emprunt Subordonné STB 2016 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;

- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à 2,735 années et de 4,289 années pour les obligations de la catégorie **B**.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- Suite -

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la STB, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

La STB s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l' « Emprunt subordonnée STB 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la **STB Finance**, intermédiaire en bourse

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

• **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ces taux fixes risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables et à l'inverse, la souscription à des taux variables risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « Amen Bank Subordonné 2017 -1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Amen Bank tenue le 16/06/2016 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire réuni en date du 14 Décembre 2016 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 30 000 000 de dinars susceptible d'être portée à 40 000 000 de dinars réparti en trois catégories comme suit :

- Tranche de 5 ans au taux de 7,40% et/ou TMM+2,00%.
- Tranche de 7ans dont 2 ans de franchise au taux de 7,55% et/ou TMM+2,20%.
- Tranche de 7ans in fine au taux de 7,70% et/ou TMM+2,30%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant: 30 000 000 dinars, divisé en 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars, divisé en 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **22/03/2017** aux guichets d'Amen Bank (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/04/2017**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations subordonnées. En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/05/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **22/03/2017** aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

But de l'émission:

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «Amen Bank Subordonné 2017-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **30/04/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.
- ✓ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.
- ✓ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans In Fine :**

- ✓ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.
- ✓ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A et la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/04/2022** pour la catégorie A, le **30/04/2024** pour la catégorie B et le **30/04/2024** pour la catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 30 Avril de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 30/04/2018. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le **30/04/2018** pour la catégorie A, le **30/04/2020** pour la catégorie B et le **30/04/2024** pour la catégorie C.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40% l'an (catégorie A), de 7,55% (catégorie B) et de 7.70% (catégorie C) pour le présent emprunt subordonné.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Février 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,2542% pour la catégorie A, de 6,4542% pour la catégorie B et 6,5542% pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,00% pour la catégorie A, de 2,20% pour la catégorie B et de 2,30% pour la catégorie C ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans dont de années de franchise pour la catégorie B.
- ✓ 7 ans pour la catégorie C.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Amen Bank Subordonné 2017-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.
- ✓ 7 années pour la catégorie C.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

- ✓ 2,738 années pour la catégorie A.
- ✓ 4,293 années pour la catégorie B.
- ✓ 5,665 années pour la catégorie C.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au

- Suite -

document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Marché des titres

Il existe 7 emprunts obligataires émis par l'Amen BANK et cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Amen Bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Amen Invest » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2017-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Amen Bank Subordonné 2017-1 », du document de référence « Amen Bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 30 Aout 2016 sous le n° 16-004 et de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 07/03/2017 sous le n° 16-004/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération « Amen Bank Subordonné 2017-1 », le document de référence « Amen Bank 2016 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais, auprès d'Amen Bank, Av Mohamed V-1002 Tunis- et sur les sites internet du CMF : www.cmf.tn et d'Amen Bank : www.amenbank.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 d'Amen Bank seront publiés au Bulletins Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «BNA Subordonné 2017-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29/06/2016** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **13/12/2016** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 100MD réparti en deux tranches. Il a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **01/02/2017** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 50MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,4% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,10%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **BNA Subordonné 2017-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **08/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **26/05/2017**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées. Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **26/05/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **07/06/2017**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **07/06/2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **08/03/2017** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2017-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt : BNA Subordonné 2017-1**»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/05/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/05/2017**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **7,4%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,95%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **7,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,10%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/05/2022** pour la catégorie A et le **26/05/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/05/2018** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/05/2018** pour la catégorie A et le **26/05/2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,40% l'an** pour la catégorie A et **7,55%** pour la catégorie B.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2017, qui est égale à 4,248%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,198% pour la catégorie A et de 6,348% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,95%** pour la catégorie A et de **2,10%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans** dont 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations subordonnées de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations subordonnées de la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations subordonnées de la catégorie A est égale à **2,738 années** et **4,293 années** pour les obligations subordonnées de la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/11/2016 sous le n°16-010.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus visé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2017-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Les titres de créance de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Il existe un seul emprunt obligataire émis par la BNA coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2017-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2017-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées seront cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « BNA Subordonné 2017-1 » visée par le CMF en date du **21/02/2017** sous le numéro **17-961**, du document de référence « BNA 2016 » enregistré par le CMF en date du **30/11/2016** sous le n°**16-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BNA Rue Hédi Noura 1001 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 AVRIL 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,350%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,418%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,481%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,506%	1 004,990
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,670%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,721%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,771%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,821%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,845%	1 003,072
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,872%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,922%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,194%	1 003,956
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,264%	918,480
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,373%	1 002,127
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,777%	992,737
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,070%	982,080
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,179%	985,700
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,649%	973,609
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,753%	1 005,970
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,866%	944,640
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,159%	945,030
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,234%		940,486
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,277%	935,162
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,310%	931,698
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,342%	928,542
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,594%		918,148
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,616%	912,610
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,633%		929,596
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,704%		927,241
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,923

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,397	166,414		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,380	112,392		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,288	96,298		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,817	14,819		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,215	108,226		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,520	1,521		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	106,742	106,817		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,550	40,554		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	54,934	54,939		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,263	114,324		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,157	109,207		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,005	132,007		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	497,226	497,314		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,415	117,657		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,718	126,946		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	136,737	137,046		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,676	120,026		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	98,225	98,350		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	145,789	145,598		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,284	92,309		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	96,651	96,718		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	141,908	141,932		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	124,673	124,789		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	94,714	95,422		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	97,335	97,771		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,500	19,542		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En dissolution		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 216,930	2 219,886		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En dissolution		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	109,452	109,681		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	145,176	145,111		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	151,519	153,267		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,370	15,563		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 271,027	5 281,541		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 114,731	5 139,007		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,458	2,472		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,165	2,174		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,195	1,199		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,086	1,086		
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,076	1,076		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,064	1,065		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	108,119	108,633		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,498	119,457		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
49 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,495	109,595	109,605
50 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,604	104,613
51 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	106,851	106,863
52 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	103,811	103,822
53 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,300	105,599	105,611
54 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,395	108,406
55 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	106,083	106,095
56 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,275	103,284
57 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,619	105,627
58 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,660	103,672
59 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,647	105,797	105,807
60 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	104,730	104,740
61 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,799	107,974	107,986
62 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,236	106,246
63 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,712	104,722
64 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,008	100,018
65 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,457	105,468
66 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,013	104,025
67 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,016	105,027
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,547	106,557
69 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,258	104,271
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,543	104,553
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,247	106,257
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,709	103,726	103,735

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,719	10,720
74	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,514	104,532
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,133	105,146
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,530	106,544
77	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,637	10,638
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	57,298	57,312
79	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En dissolution	En dissolution
80	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En dissolution	En dissolution
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	96,733	96,998
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,129	17,352	17,357
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	266,702	266,684
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,538	29,557
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 260,054	2 265,050
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,532	73,555
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,346	55,347
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	102,734	102,473
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	86,543	86,406
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,930	10,930
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,576	11,579
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,949	13,972
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	12,106	12,113
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	12,940	12,944
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,634	11,633
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	140,563	140,811
97	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	137,444	137,696
98	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	9,046	9,039
99	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	102,166	102,042
100	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	82,067	80,164	80,032
101	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	82,732	81,186	81,026
102	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,266	99,225
103	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	92,510	94,802	94,864
104	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,664	100,378
105	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,778	9,790
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En dissolution
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	99,694	100,868
108	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	139,172	141,056
109	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,033	104,096
110	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	102,104	102,201
111	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	197,686	198,774
112	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	181,116	181,744
113	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	156,974	157,340
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	20,654	20,863
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,166	143,267
116	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	122,541	122,894
117	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 903,980	8 920,675
118	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,038	8,111
119	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	84,605	83,866
120	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	999,688	959,443	967,069
121	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5236,395	5263,188
122	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4900,681	4952,257
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	112,224	112,329
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	8,969	9,029	9,149
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 127,042	10 265,099

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en dissolution anticipée

*** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société Ennakl AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI & Salah MEZIOU.

BILAN
Au 31/12/2016
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 333 168	2 207 134
Moins : Amortissements		(1 887 419)	(1 314 901)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(A-1)	<u>445 750</u>	<u>892 233</u>
Immobilisations corporelles		60 253 237	50 612 430
Moins : Amortissements		(20 712 939)	(17 790 898)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		<u>39 540 298</u>	<u>32 821 532</u>
Participations et créances liées à des participations	(A-2)	36 519 395	30 345 332
Moins : Provisions		-	-
Autres immobilisations financières	(B-1)	2 489 498	3 802 557
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		<u>39 008 893</u>	<u>34 147 889</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		<u>78 994 940</u>	<u>67 861 654</u>
Autres actifs non courants	(B-2)	51 705	117 865
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>79 046 645</u>	<u>67 979 519</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		34 687 045	52 509 092
Moins : Provisions		(2 043 397)	(1 661 280)
TOTAL STOCKS	(B-3)	<u>32 643 648</u>	<u>50 847 812</u>
Clients et comptes rattachés		10 509 040	18 981 254
Moins : Provisions		(1 472 566)	(1 574 665)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	(B-4)	<u>9 036 474</u>	<u>17 406 589</u>
Autres Actifs courants	(B-5)	5 335 096	9 012 516
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	69 128 274	72 026 128
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>116 143 492</u>	<u>149 293 045</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>195 190 137</u>	<u>217 272 564</u>

BILAN
Au 31/12/2016
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		48 790 463	35 920 463
Fonds social		1 846 298	2 017 614
Résultats reportés		6 239	2 423
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>80 643 000</u>	<u>67 940 500</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>28 355 881</u>	<u>33 375 068</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I)	(B-7)	<u>108 998 881</u>	<u>101 315 568</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provisions pour risques et charges	(B-8)	4 662 943	4 070 306
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-9)	187 670	165 170
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>4 854 613</u>	<u>4 239 476</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	73 571 252	102 717 218
Autres passifs courants	(B-11)	7 765 391	8 507 398
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	-	492 904
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>81 336 643</u>	<u>111 717 520</u>
TOTAL DES PASSIFS (II)		<u>86 191 256</u>	<u>115 956 996</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)		<u>195 190 137</u>	<u>217 272 564</u>

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de Référence)
De la période close au 31/12/2016
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
Revenus	(R-1)	359 911 627	316 777 602
Coût des ventes	(R-2)	303 210 724	256 683 154(*)
MARGE BRUTE		56 700 903	60 094 447
Frais de distribution	(R-3)	18 557 968	18 236 851(*)
Autres produits d'exploitation	(R-4)	1 899 409	1 600 286(*)
Autres charges d'exploitation	(R-5)	1 355 917	633 263(*)
Frais d'administration	(R-3)	10 986 123	10 169 724(*)
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 700 304	32 654 895
Charges financières nettes	(R-6)	2 716	36 199(*)
Produits des placements	(R-7)	10 632 949	9 555 298(*)
Autres gains ordinaires	(R-8)	601 114	694 323(*)
Autres pertes ordinaires	(R-9)	214 775	2 136 021(*)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		38 716 876	40 732 297
Impôt sur les sociétés		7 969 996	7 357 231
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		30 746 880	33 375 068
Eléments extraordinaires	(R-10)	2 390 999	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		28 355 881	33 375 068

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Modèle Autorisé)
Au 31/12/2016
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net après impôts	28 355 881	33 375 068
Ajustements pour :		
- Amortissements	3 848 102	3 214 038
- Provisions nettes de reprises de provisions	740 425	1 952 842
Variations Des :		
- Stocks	17 822 047	(20 424 562)
- Créances	8 472 214	(4 094 220)
- Autres actifs	775 688	(2 084 572)
- Fournisseurs et autres dettes	(29 145 966)	34 033 831
- Autres passifs	2 291 954	1 967 990
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(139 598)	(386 799)
Résultat des opérations de placement	(3 225 653)	(2 684 922)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	<u>29 795 097</u>	<u>44 868 693</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	(10 294 157)	(9 777 558)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	379 530	670 033
Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières	(6 174 064)	(3 000 000)
Encaissements provenant des opérations de placement	3 225 653	2 684 922
Décaissements sur prêts du personnel et cautions	1 313 059	(677 885)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<u>(11 549 979)</u>	<u>(10 100 487)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(19 500 000)	(15 000 000)
Décaissement fond social	(1 150 069)	(1 138 167)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>(20 650 069)</u>	<u>(16 138 167)</u>
VARIATIONS DE TRESORERIE	<u>(2 404 951)</u>	<u>18 630 038</u>
Trésorerie au début de l'exercice	71 533 225	52 903 186
Trésorerie à la fin de la période	69 128 274	71 533 225

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

1. NOTES PRELIMINAIRES

La société **ENNAKL AUTOMOBILES** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la BVMT à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société **ENNAKL AUTOMOBILES** est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

2. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

L'année 2016 était riche d'évènement pour la société ENNAKL Automobiles, les faits les plus marquants sont :

- ENNAKL Automobiles reste leader du marché automobile avec 15.5% de la part du Marché.
- Lancement d'un nouveau plan stratégique 2017-2020.
- Lancement de la procédure d'ouverture d'une nouvelle filiale au Côte d'Ivoire.

3. RESPECT DES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES

Les états financiers de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), et par référence aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

a- Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

b- Méthodes comptables pertinentes

Les méthodes comptables les plus significatives retenues pour la préparation des comptes se résument dans ce qui suit:

b-1 Immobilisations et amortissements

b-1-1 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique enregistre les acquisitions des différents éléments des actifs identifiables et sans substances physiques (Marques, brevets, licences et logiciels).

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels 33,33%

b-1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Constructions	5%
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33,33%
- Equipements de bureau	10%
- Agencements et aménagements	10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 200 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

b-1-3 Charges à répartir

Cette rubrique inclue les différentes dépenses dont la rentabilité globale de ces charges est attendue au cours des exercices ultérieurs.

b-2 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

b-3 Les placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

b-4 Les participations

L'évaluation des participations à la clôture est faite en comparant le coût d'acquisition des titres à leur valeur d'usage.

b-5 Les revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété à savoir la facturation du véhicule.

b-6 L'impôt sur les bénéfices

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

b-7 Changement de méthodes de présentation

- La présentation de l'état de résultat a été modifiée pour une meilleure présentation de la performance de la société. L'état de résultat de l'exercice 2015 a été retraité en pro-format selon la présentation de l'exercice 2016. Les principaux changements peuvent être résumés comme suit :

- Les charges du personnel productif du service après-vente présentées auparavant parmi les frais d'administration sont désormais présentées au niveau de la rubrique coût des ventes.

- L'achat de carburant pour les véhicules neufs présentées auparavant parmi le coût des ventes sont désormais présentées au niveau de la rubrique frais de distribution.

- Les frais de mission et de déplacements présentés auparavant parmi les frais d'administration sont désormais présentés parmi les frais de distribution.

- Certaines charges qui étaient présentées au niveau du poste autres charges d'exploitation (Dons et subventions, réceptions, cadeaux et restauration, frais de séminaires...) sont désormais présentées parmi les frais de distribution et d'administration. Les autres charges d'exploitation comprennent désormais uniquement les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks et des créances douteuses.

- Les reprises de provisions sur stocks et sur créances présentées auparavant parmi les autres charges d'exploitation en déduction des dotations aux provisions correspondantes sont désormais présentées parmi les autres produits d'exploitation.

- Les provisions pour risques et charges présentées auparavant parmi les frais d'administration sont désormais présentées au niveau de la rubrique autres pertes ordinaires.

4. NOTES SUR LES ACTIFS

Note (B-1) Autres immobilisations financières :

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Autres immobilisations financières		
	déc.-16	déc.-15
Dépôt et cautionnements	536 603	2 148 272
Prêts au personnel	1 952 895	1 654 285
Total	2 489 498	3 802 557

Note (B-2) Autres actifs non courants :

Les charges à répartir se détaillent comme suit :

Autres actifs non courants		
	déc.-16	déc.-15
Lancement nouvelle marque SKODA	181 594	181 594
Projet stratégique CAP 2016	241 812	241 812
Sous-total	423 406	423 406
Résorption	-371 702	-305 541
Total	51 705	117 865

Note (B-3) Stocks :

Les stocks sont répartis comme suit :

Stocks		
	déc.-16	déc.-15
Stock véhicules neufs	32 680 474	44 609 454
vw	10 225 972	15 565 186
vwu	4 739 364	5 112 125
Audi	8 486 882	8 669 146
Porsche	7 794 076	4 469 563
MAN	913 281	913 281
SEAT	162 341	2 142 927
SKODA	358 559	7 737 226
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	980 502	5 901 862
Stock PR	0	632 057
Stock des travaux en cours	1 001 301	1 330 732
Stock carburants et lubrifiants	24 767	34 987
Sous-total	34 687 045	52 509 092
Provision	2 043 397	1 661 280
Total	32 643 648	50 847 812

(*) La politique de provision du stock des véhicules neufs de la société ENNAKL automobiles est la suivante :

- Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est ≤ 2 ans.
- Une provision de 20% à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est > 2 ans.

- Le montant de la provision sur stock est de 2 043 397 DT composé d'une provision stock véhicules neufs de 1 846 227 DT et une provision stock OR de 197 170 DT.

Note (B-4) Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	déc.-16	déc.-15
Clients compte courant	2 168 020	6 164 634
Clients leasing	3 395 472	5 310 387
Effets à recevoir	3 682 052	6 088 519
Clients douteux	1 042 814	1 123 301
Effets et chèques impayés	220 682	294 413
Sous-total	10 509 040	18 981 254
Provision	1 472 566	1 574 665
Total	9 036 474	17 406 589

N.B : La politique de provisionnement des créances douteuses de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

Note (B-5) Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	déc.-16	déc.-15
Avances et prêts au personnel	1 732 423	641 595
Acomptes provisionnels	0	4 007 433
Autres comptes débiteurs	2 532 548	62 019
Fournisseurs avances et acomptes	742 229	299 939
Charges constatées d'avance	105 747	203 621
Produits à recevoir	3 3 270 144	3 978 133
Sous-total	5 383 091	9 192 740
Provision	47 995	180 224
Total	5 335 096	9 012 516

1 Avances et prêts au personnel	
	déc.-16
Prêts au personnel	615 694
Avances sur salaire	116 729
Total	732 423

2 Autres comptes débiteurs	
	déc.-16
CAR GROS	328 981
AFCAR	169 487
TRUKS GROS	10 921
DIVERS	23 159
Total	532 548

3 Produits à recevoir	
	déc.-16
Ristournes et remboursement garanties	2 569 862
Intérêts créditeurs/placements	501 826
Divers	198 456
Total	3 270 144

Note (B-6) Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	déc.-16	déc.-15
Placement SICAV	13 031 340	20 615 139
Autres placements à court terme	1 43 295 048	39 500 000
Effets à l'encaissement	9 316 904	8 652 834
Chèques à l'encaissement	1 632 134	1 165 017
Banques créditrices	1 841 598	2 082 188
Caisses	11 250	10 950
Total	69 128 274	72 026 128

1 Autres placements à court terme		
	déc.-16	déc.-15
Certificat de Dépôt	38 000 000	8 000 000
CAT	5 295 048	31 500 000
Total	43 295 048	39 500 000

5. NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET LES PASSIFS

Note (B-7) Capitaux propres

Capitaux propres			
		déc.-16	déc.-15
Capital social		30 000 000	30 000 000
Fonds social	1	1 846 299	2 017 614
Résultats antérieurs		6 239	2 423
Réserves et Autres capitaux propres		48 790 463	35 920 463
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE		80 643 000	67 940 500
Résultat de l'exercice		28 355 881	33 375 068
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT DE LA PERIODE		108 998 881	101 315 568

Détail des capitaux propres au 31 décembre 2016 et des fonds propres dont la distribution est exonérée en vertu des dispositions de l'art. 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014	Reliquat fonds propres exonérés au 31-12-2013 non encore distribués	Fonds propres postérieurs au 31-12-2013	Solde au 31/12/2016
Capital Social	-	30 000 000	30 000 000
<i>Réserves légales exonérées provenant de 2013</i>	<i>3 000 000</i>	-	<i>3 000 000</i>
Fonds Social prélèvement sur bénéfices	-	1 846 299	1 846 299
Autres Réserves	-	32 220 000	32 220 000
<i>Autres Réserves exonérées provenant de 2013</i>	<i>13 570 463</i>	-	<i>13 570 463</i>
<i>Résultat reportés exonérés provenant de 2013</i>	<i>2 423</i>	<i>3 816</i>	<i>6 239</i>
Résultat de l'exercice	-	28 355 881	28 355 881
Total des capitaux propres au 31/12/2016	16 572 886	92 425 996	108 998 881

1 : Le détail de la rubrique fonds social se présente comme suit :

Réserve pour fonds social au 31/12/2015	2 017 614
--	------------------

A déduire

- Aides et dons au personnel	651 806
- Financement activité sportive	42 767
- Financement du coût de la restauration	447 142
- Excursion	34 998
- Financement des intérêts crédit personnel	2 026

A ajouter

- Affectation du résultat 2015	1 001 252
- Intérêts/Prêt FS	6 173

Fonds social disponible au 31/12/2016	1 846 299
--	------------------

Note (B-8) Provision pour risques et charges

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provision pour risques et charges		
	déc.-16	déc.-15
Provision pour risques et charges (Affaires en contentieux)	4 662 943	4 070 306
Total	4 662 943	4 070 306

Note (B-9) Autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs non courants		
	déc.-16	déc.-15
Provision pour départ à la retraite	187 670	165 170
Total	187 670	165 170

Note (B-10) Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	déc.-16	déc.-15
Fournisseurs locaux	1 224 409	2 314 881
Fournisseurs d'immobilisations	716 460	718 082
Fournisseurs groupe	3 371 168	2 823 673
Fournisseurs étrangers 1	66 629 371	90 232 088
Fournisseurs effets à payer	98 516	146 586
Fournisseurs retenue de garantie	550 825	580 046
Fournisseurs factures non parvenues	980 502	5 901 862
Total	73 571 252	102 717 218

1	Fournisseurs étrangers	
	déc.-16	
	VOLKSWAGEN	40 429 550
	AUDI	9 775 792
	SEAT	10 433 279
	SKODA	2 274 120
	DIVERS	3 716 630
	Total	66 629 371

Note (B-11) Autres passifs courants

Autres passifs courants		
	déc.-16	déc.-15
Personnel et comptes rattachés	0	6 337
Clients avances et acomptes sur commandes	283 002	913 684
Etats impôts et taxes	3 162 073	3 033 961
Provision pour congés payés	886 750	901 515
Débours douanes	306	1 615
Débours cartes grises	35 395	63 811
CNSS	1 083 909	1 155 115
Assurance groupe	209 421	211 095
Charges à payer	1 1 706 670	2 044 758
Produits constatés d'avances	361 852	139 269
Créditeurs divers	36 012	36 238
Total	7 765 391	8 507 398

1 Charges à payer		déc.-16
Commission et Bonus réseaux		129 479
Estimation honoraires CAC		108 000
Estimation steg		29 833
Estimation sonede		7 155
Estimation COOCHING AUDI 2016		74 115
Assurance transport VN		250 740
Lavage auto		25 495
Estimation téléphone		10 000
Entrtien locaux		600
PRIME DE PRODUCTIVITE 2016		785 171
COMMISSION BRAND 2016		126 275
Commission sur FG		129 808
Honoraires		30 000
Total		1 706 670

Note (B-12) Concours bancaires et autres passifs financiers

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	déc.-16	déc.-15
BIAT	0	94 806
BIAT GABES	0	361 106
BZ	0	36 992
Total	0	492 904

6. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Note (R-1) Revenus

Revenus		
	déc.-16	déc.-15
Ventes véhicules neufs	338 212 516	297 577 023
Ventes véhicules neufs en hors taxe	3 682 323	3 497 813
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	14 334 626	12 476 423
Ventes travaux atelier	3 407 187	2 913 261
Ventes carburants	5 270	12 912
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	114 355	92 078
Ventes accessoires véhicules neufs	155 350	208 091
Total chiffre d'affaires	359 911 627	316 777 602

Note (R-2) Coût des ventes(*)

Coût des ventes		
	déc.-16	déc.-15
Achats de Véhicules neufs	216 816 542	211 514 294
Achats de pièces de rechange	12 463 887	14 280 467
Achats des accessoires	620 414	668 173
Charge personnel productif (SAV)	2 869 194	2 404 585
Frais de transit	252 894	137 692
Droits de douane	45 240 587	41 385 622
Assurance maritime	882 661	1 254 614
Fret maritime	4 833 814	4 579 202
Frais de gardiennage (STAM)	457 959	294 485
Frais de magasinage	208 591	137 358
Achats de lubrifiants	338 653	42 254
Travaux extérieurs	115 339	144 937
Achats atelier	288 143	264 035
Variation des stocks	17 822 047	-20 424 562
Total	303 210 724	256 683 154

(*) **Retraitement pro forma**

Note (R-2) Variation de stocks

Variation de stock		
	déc.-16	déc.-15
Stock des travaux en cours	329 431	1 269 299
Stock Initial	1 330 732	2 600 031
Stock Final	1 001 301	1 330 732
Stock de véhicules	16 850 339	-21 690 647
Stock Initial	50 511 316	28 820 669
Stock Final	33 660 977	50 511 316
Stock pièces de rechange	632 057	-133 570
Stock Initial	632 057	498 487
Stock Final	0	632 057
Stock lubrifiants	13 528	106 843
Stock Initial	15 997	122 840
Stock Final	2 469	15 997
Stock carburants	-3 308	23 513
Stock Initial	18 990	42 503
Stock Final	22 298	18 990
Total variation des stocks	17 822 047	-20 424 562

Note (R-3) Frais de distribution & d'administration(*)

Frais de distribution & d'administration		
	déc.-16	déc.-15
Charge de personnel	13 351 037	12 792 076
Frais déplacements(AVA et Billet)	1 201 465	669 447
Publicite et insertion	301 542	1 210 605
Consommable	132 335	133 915
Cadeaux, Reception et restaurations	158 790	134 713
Vetements de Travail	156 163	111 490
Formation	485 602	415 254
Autres Frais sur Vente	1 2 635 074	2 637 836
Location diverses	108 476	424 846
Achat divers par caisses	69 955	16 533
Abonnement	424 457	376 920
Assurance	244 907	271 588
Dons et subvention	32 633	48 443
Energie	751 210	716 712
Entretien et réparation	793 615	446 632
Fournitures de bureaux	245 494	220 066
Frais bancaire	1 107 775	1 606 396
Gardiennage	598 649	754 564
Honoraires	1 519 817	995 418
Dotation aux amortissements	3 848 102	3 214 038
Impots & Taxes	1 376 994	1 209 085
Total	29 544 091	28 406 575

(*) **Retraitement pro forma**

1	Autres Frais sur Vente	déc.-16	déc.-15
	ACHATS CARBURANTS	356 360	332 781
	FRAIS PLAQUES VN	213 425	140 828
	LAVAGE VEHICULE NEUF	126 130	85 037
	REMBOUR. 1ere INSPECTION VN	434 701	318 904
	ACHAT CAHIERS DE CHARGE	124 038	3 785
	COMMISSIONS / VENTES RESEAU	896 216	1 109 412
	Frais de transit vente HT	231 635	320 783
	TRANSPORTS VEHICULE INTER-PARC	150 631	153 570
	AUTRES FRAIS DIVERS	101 938	172 736
	Total	2 635 074	2 637 836

Note (R-4) Autres produits d'exploitation(*)

Autres produits d'exploitation	déc.-16	déc.-15
Quote-part dans les charges communes	548 216	383 927
Ristournes TFP	132 484	109 196
Location	251 724	234 482
Frais de gestion et autres services	303 037	276 053
Reprise/Stock VN	295 442	596 629
Reprise/Provisions créances	368 506	0
Total	1 899 409	1 600 286

(*) Retraitement pro forma

Note (R-5) Autres charges d'exploitation(*)

Autres charges d'exploitation	déc.-16	déc.-15
Provision/stock VN	677 559	620 204
Provisions sur créances	678 358	13 059
Total	1 355 917	633 263

(*) Retraitement pro forma

Note (R-6) Charges financières (*)

Charges financières	déc.-16	déc.-15
Intérêts sur comptes courants	2 717	36 199
Total	2 717	36 199

Note (R-7) Produits des placements(*)

Produits des placements		
	déc.-16	déc.-15
Produits net sur placements	3 221 004	2 684 923
Dividendes reçus	7 209 357	6 692 328
Intérêts créditeurs	202 588	167 179
Autres produits financiers	0	10 868
Total	10 632 949	9 555 298

(*) **Retraitement pro forma**

Note (R-8) Autres gains ordinaires(*)

Autres gains ordinaires		
	déc.-16	déc.-15
Produits non récurrents	426 081	273 438
Profits sur cessions d'immobilisations	175 034	420 885
Total	601 114	694 323

(*) **Retraitement pro forma**

Note (R-9) Autres pertes ordinaires(*)

Autres pertes ordinaires		
	déc.-16	déc.-15
Autres pertes	50 558	141 134
Pertes sur créances irrécouvrables	4 309	45 918
Dotations aux provisions pour risques et charges	48 456	1 916 208
Différences de règlement et débours	2 062	2 922
Pénalités de retard	109 390	29 839
Total	214 775	2 136 021

(*) **Retraitement pro forma**

Note (R-10) Eléments extraordinaires

Eléments extraordinaires		
	déc.-16	déc.-15
Contribution conjoncturelle 7,5% pour le budget de l'Etat	2 390 999	0
Total	2 390 999	0

A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2016

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS LINEAIRES				Valeur comptable nette au 31/12/2016
	Cumul des acquisitions au	Acquisitions AU 31/12/2016	(-)Cessions ou reclassements	Reclassements	Cumul au	Cumul des amortissements au	Dotation aux amortissements AU 31/12/2016	Amortissements des cessions/Reclassements Provision et reprise sur provision	Cumul des amortissements AU 31/12/2016	
	31/12/15	2016	2016	2016	31/12/16	31/12/15	2016	2016	31/12/16	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciels et licences	2 207 135	126 034	-	-	2 333 168	1 314 901	572 517	-	1 887 418	445 750
Total immobilisations incorporelles	2 207 135	126 034	-	-	2 333 168	1 314 901	572 517	-	1 887 418	445 750
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	7 303 881	2 069 928	-	-	9 373 809	-	-	-	-	9 373 809
Constructions	19 429 475	10 000	-	-	19 439 475	6 859 691	855 890	-	7 715 582	11 723 893
A A I Générales & Techniques	11 417 557	939 031	-	153 445	12 510 033	4 153 479	1 031 628	-	5 185 107	7 324 926
Matériels de transport	3 138 422	666 970	527 315	-	3 278 077	1 629 557	559 060	287 383	1 901 234	1 376 844
Equipements de bureau	1 605 980	41 211	-	-	1 647 191	906 646	118 693	-	1 025 339	621 852
Matériels informatiques	2 043 422	120 735	-	-	2 164 157	1 747 206	172 162	-	1 919 368	244 789
Matériels et outillages	5 358 072	921 469	-	-	6 279 541	2 494 318	471 991	-	2 966 309	3 313 232
Immobilisations en cours	315 620	5 398 779	-	153 445	5 560 954	-	-	-	-	5 560 954
Total immobilisations corporelles	50 612 430	10 168 123	527 315		60 253 237	17 790 898	3 209 425	287 383	20 712 939	39 540 298
Avances et commandes sur immobilisations										-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	52 819 565	10 294 156	527 315		62 586 406	19 105 799	3 781 942	287 383	22 600 357	39 986 049

A2-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31/12/2016

Participations	Participations cumulées fin 2015		Participations 2016			Total	Détenion en %
	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions souscrites/rachetées	Valeur de cession	Valeur d'acquisition		
CAR GROS	19 999	1 999 900				1 999 900	99,99%
A.T.L	1 813 505	4 627 143				6 547 329	10,67%
	640 062	1 920 186					
	213 354	0*					
HEVI	10	100				100	2%
ATTIJARI BANK	772 798	10 498 002				10 498 002	1,94%
AFCAR					3 336 251		90,00%
Versement restant à effectuer AFCAR					-2 502 187	834 064	
S/TOTAL I		19 045 331				19 879 395	
Placements							
Amen SICAR		8 000 000			6 000 000	14 000 000	
Emprut Obl Amen Bank	33 000	3 300 000	6 600	660 000		2 640 000	
S/TOTAL II		11 300 000				16 640 000	
TOTAL GENERAL		30 345 331				36 519 396	

* Actions gratuites

**A3-TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31/12/2016**

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Resultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2015	30 000 000	3 000 000	24 920 463	8 000 000	2 423	2 017 614	33 375 068	101 315 568
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2015								
Affectation en résultats reportés					33 375 068		(33 375 068)	-
Affectation réinvestissement				6 000 000	(6 000 000)			-
Affectation réserves			6 870 000		(6 870 000)			-
Affectation en fonds social					(1 001 252)	1 001 252		-
Dividendes distribués					(19 500 000)			-19 500 000
Mouvements sur fonds social						(1 172 567)		- 1 172 567
Résultat de la période							28 355 881	28 355 881
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2016	30 000 000	3 000 000	31 790 463	14 000 000	6 239	1 846 299	28 355 881	108 998 881

A-4 : Etat des engagements hors bilan au 31-12-2016 :

I) ETAT DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE PAR BANQUE (LETTRE DE CREDIT STAND BY)

En euro

BANQUE	MONTANT LC STANDBY	TOTAL
AB	32 000 000	32 000 000
BH	15 000 000	15 000 000
ATTIJARI BANK	17 000 000	17 000 000
TOTAL	64 000 000	64 000 000

II) ETAT DES CAUTIONS BANCAIRES

en dinars

NATURE	B I A T	AMEN BANK	UBCI	BANQUE ZITOUNA	TOTAL
Caution provisoire	1 500	54 430	1 500		57 430
Caution définitive	603 299	1 022 235	3 900	30 411	1 659 845
Caution de retenue de garantie	280 823	1 617 969		31 265	1 930 057
Caution pour admission temporaire	1 134 890	9 117 800			10 252 690
Autres	1 102 760	1 283 009			2 385 769
TOTAL	3 123 272	13 095 443	5 400	61 676	16 285 791

A5-Soldes Intermédiaires de Gestion au 31/12/2016

	2015	2016		2015	2016		2015	2016
Produits			charges			Soldes		
Ventes de marchandises	316 777 602	359 911 627	Cout d'achat des marchandises vendues	256 683 154	303 210 724			
Marge commerciale	60 094 447	56 700 903				Marge commerciale	60 094 447	56 700 903
			Autres charges externes	7 674 879	11 411 092			
Valeur ajoutée Brute	52 419 569	45 289 811				Valeur ajoutée Brute	52 419 569	45 289 811
			Impôts et taxes	1 209 085	1 376 994			
Excédent brut d'exploitation	38 418 407	30 561 780	Charges de personnel	12 792 076	13 351 037	Excédent brut d'exploitation	38 418 407	30 561 780
Autres gains ordinaires	694 323	601 114	Autres charges ordianires	2 136 021	214 775			
Produits financiers	9 555 298	10 632 949	Charges financières	36 199	2 717			
			Dotations aux amort et aux prov	5 763 509	5 252 474			
Résultat des activités ordinaires	33 375 068	28 355 881	Impot/résultat ordinaire	7 357 231	7 969 996	Résultat des activités ordinaires	33 375 068	28 355 881
Effet des modifications comptables	0	0	Pertes extraordinaires	0	2 390 999			
Résultat net après modifications comptables	33 375 068	28 355 881				Résultat net après modifications comptables	33 375 068	28 355 881

ANNEXE 6 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société « Ennakl Automobiles » durant l'exercice 2016 se présentent comme suit :

1) Location d'un magasin de pièces de rechange à la société Car Gros :

La société « Ennakl Automobiles » a loué à la société « Car Gros » un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m² affecté à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2016 suivant l'avenant de 01/01/2009 s'élève à 141 541 DT TTC.

2) Charges communes 2016 Ennakl Automobiles / Car Gros :

La société Ennakl Automobiles a facturé à la société CAR GROS un montant de 646 895 DT TTC à titre de charges communes en 2016.

3) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Car Gros 2016 et opérations diverses :

- La société « Car Gros » a facturé à la société « Ennakl Automobiles » un montant de 19 413 559 DT TTC nets de remises à titre de vente de pièces de rechanges.
- La société « Car Gros » a facturé à la société « Ennakl Automobiles » un montant de 245 368 DT TTC à titre de vente d'outillages.
- La société « Ennakl Automobiles » a facturé à la société « Car Gros » un montant de 875 838 DT TTC à titre de vente de pièces de rechanges.
- La part de la société « Ennakl Automobiles » dans les dividendes distribués par « Car Gros » sur le résultat de l'exercice 2015 est de 4 999 750 DT.

4) Placements réalisés auprès de l'Amen Bank en 2016

La société « Ennakl Automobiles » a réalisé des opérations de placement en comptes à terme et en certificats de dépôts auprès de « l'Amen Bank » pour un montant global de 300 000 000 dinars compte tenu des renouvellements et aux conditions négociées.

A la date de clôture l'encours des placements de la société « Ennakl Automobiles » auprès de « l'Amen Bank » est de 39 795 048 dinars.

5) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations :

Au 31-12-2016, les fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » sont d'un montant de 14 000 000 dinars.

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit en charges à payer au 31-12-2016 le montant de 129 808 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de « l'Amen SICAR ».

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit en produits à recevoir au 31-12-2016 le montant de 392 156 DT au titre des revenus des fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR ».

6) Placements SICAV auprès de l'Amen Bank :

L'encours des placements détenus par la société Ennakl Automobiles auprès de l'Amen SICAV au 31-12-2016 s'élève à 5 905 437 DT (réévalués sur la base de la valeur liquidative du 31-12-2016 qui est de 103,590 DT).

7) Frais d'assurance encourus avec Assurances COMAR :

La société « Ennakl Automobiles » a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 31-12-2016 des frais d'assurance s'élevant à 2 143 435 DT.

8) Obligations et engagements avec les dirigeants :

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société en 2016 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBBACHE		LAAROUSSI BEN YEDDER		JAIET Ahmed Maher
	Président Directeur Général		Secrétaire Général		DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
	Charges de l'exercice 2016	Passifs au 31/12/2016	Charges de l'exercice 2016	Passifs 31/12/2016	Charges de l'exercice 2016
Salaire et primes	398 427	0	211 836	0	304 600
Voiture de fonction	1 320	0	1 320	0	1 320
Quotas essence	8 016	0	8 016	0	8 016

Les charges encourues en 2016 au titre des voitures de fonction et des quotas d'essence font partie de leurs salaires bruts.

9) Avantages servis à l'Administrateur chargé de mission auprès de la Direction générale :

La rémunération servie à l'administrateur chargé de mission Mr. Mohamed Hechmi Blouza auprès de la direction générale en 2016 se détaille comme suit :

- Honoraires annuels de 79 500 DT HT soit 89 040 DT TTC.
- Une voiture de service.
- Un quota de carburant de 400 litres SSP par mois.

10) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

La société Ennakl automobiles a servi en 2016 aux représentant permanent d'administrateurs et membres du comité permanent d'audit les rémunérations suivantes exprimées en DT et en HT :

Nom	Qualité	Rémunération
Fethi Mestiri	Président du CPAI et représentant permanent de Tunisie Leasing	8 000
Khaled Bouricha	Membre du CPAI et représentant permanent de Tunisie Développement SICAR	4 000
Hakim Ben Yedder	Membre du CPAI et représentant permanent d'Assurances COMAR	4 000

11) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding :

La société « Ennakl automobiles » a versé à la société « PGI Holding » le montant de 188 800 DT TTC à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

12) Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

La société « Ennakl Automobiles » a souscrit 33 000 obligations en 2015 à l'emprunt obligataire émis par « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1^{ère} année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2016, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660 000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 242 550 DT. Par ailleurs, la société « Ennakl Automobiles » a inscrit en produits à recevoir au 31-12-2016 le montant de 163 738 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus.

13) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) en 2016 :

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à titre de vente de véhicules au 31-12-2016 :

- « Amen Bank » : 1 179 831 DT TTC,
- « Assurances COMAR » : 307 932 DT TTC,
- « Café Ben Yedder » et « Café Bondin » : 456 411 DT TTC,
- « Poulina Group Holding » 70 683 DT TTC.
- « STE DICK » : 28 474 DT TTC

14) Opérations de vente par leasing réalisées en 2016 financées par la société Tunisie Leasing :

La société « Tunisie Leasing » a financé des opérations de vente réalisées par la société « Ennakl Automobiles » en 2016 pour un montant total de 44 644 249 DT TTC.

15) Opérations de vente par leasing réalisées en 2016 financées par la société ATL:

La société « A T L » a financé des opérations de vente réalisées par la société « Ennakl Automobiles » en 2016 pour un montant total de 22 743 322 DT TTC.

16) Marchés conclus avec la société SBF :

En 2016, la société « Ennakl Automobiles » a conclu avec la société SBF les deux marchés suivants :

Projet	Montant du marché en TTC
Construction d'un Showroom Skoda au site La Goulette	3 750 749
Construction d'un centre de logistique au site La Goulette	8 368 953
Total	12 119 702

TUNIS, le 27 Mars 2017,
MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES S.A.
LA CHARGUIA II
1080 – TUNIS -

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers individuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à l'audit des états financiers individuels ci-joints de la Société ENNAKL Automobiles S.A, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 Décembre 2016 et des notes aux états financiers individuels.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers individuels

Ces états financiers individuels, qui font apparaître un total net de bilan de **195 190 137 DT**, un résultat bénéficiaire net de **28 355 881 DT**, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers individuels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la Société ENNAKL Automobiles S.A.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers individuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers individuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers individuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants, concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement professionnel du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers individuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers individuels, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus et des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers individuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers individuels susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL Automobiles S.A arrêtée au 31 Décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers individuels susmentionnés.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous vous signalons que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société Ennakl Automobiles S.A. avec la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Les co-commissaires aux comptes :

FMBZ KPMG Tunisie

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

Cabinet Salah Meziou

Salah MEZIOU
Managing Partner

TUNIS, le 27 Mars 2017,
MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES
S.A.
LA CHARGUIA II
1080 – TUNIS -

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475 DU
CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2016**

Messieurs les Actionnaires,

En application des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions règlementées prévues par lesdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Dans ce cadre, nous vous signalons que nous avons été avisés des conventions et engagements règlementés suivants :

I- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURING L'EXERCICE 2016 :

- La société « Ennakl Automobiles » a loué à la société « CAR GROS » un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m² affecté à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2016 suivant l'avenant de 01/01/2009 s'élève à 141 541 DT toutes taxes comprises.

II- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016 :

- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « CAR GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 646 895 DT, à titre de charges communes relatives à l'exercice 2016.
- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « CAR GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 22 947 DT à titre de frais d'entretien et de réparation.
- Facturation par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 19 413 559 DT nets de remises, au titre des ventes de pièces de rechange.
- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « CAR GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 875 838 DT nets de remises, au titre des ventes de pièces de rechange.
- Facturation par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 245 368 DT, au titre des ventes de matériel et d'outillages.
- Les encours de placement de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » en comptes à terme et en certificats de dépôts au 31/12/2016 auprès de l'« AMEN BANK » s'élèvent à 39 795 048 DT et se détaillent comme suit :

(Exprimé en DT)

Montant	Date de souscription	Date d'échéance
272 000	31/08/2016	31/12/2016
23 048	31/08/2016	31/12/2016
6 500 000	30/11/2016	29/01/2017
3 000 000	30/11/2016	28/02/2017
5 000 000	08/12/2016	06/02/2017
13 000 000	17/12/2016	15/02/2017
5 000 000	19/12/2016	17/02/2017
5 000 000	20/12/2016	18/02/2017
2 000 000	27/12/2016	27/03/2017

- Les fonds gérés de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2016 déposés auprès de l'« AMEN SICAR » présentent un solde de 14 000 000 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en DT)

Montant en DT	Année de souscription	Date d'échéance
3 000 000	2014	2020
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

Au 31-12-2016, la société « ENNAKL AUTOMOBILES » a inscrit en charges à payer le montant de 129 808 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1 % au profit de l'« AMEN SICAR ».

Au 31-12-2016, la société « ENNAKL AUTOMOBILES » a inscrit en produits à recevoir le montant de 392 156 DT au titre des revenus des fonds gérés déposés auprès de l'« AMEN SICAR ».

- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a encouru en 2016 des frais d'assurance pour le compte de la compagnie « ASSURANCES COMAR » pour un montant de 2 143 435 DT.
- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a versé à la société « PGI HOLDING » le montant de 188 800 DT TTC à titre de participation aux frais de siège de l'exercice 2016 de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.
- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit 33 000 obligations en 2015 à l'emprunt obligataire émis par l'« AMEN BANK » aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT

- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)

- Nombre d'obligations : 33 000

- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1^{ère} année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2016, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur valeur nominale soit au total 660 000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 242 550 DT.

Par ailleurs, la société « ENNAKL AUTOMOBILES » a inscrit en produits à recevoir au 31-12-2016 le montant de 163 738 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus.

- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a servi en 2016 aux représentants permanents d'administrateurs et membres du comité permanent d'audit les rémunérations suivantes exprimées en dinars :

Nom	Qualité	Rémunération
Fethi Mestiri	Président du CPAI et représentant permanent de Tunisie Leasing	8 000
Khaled Bouricha	Membre du CPAI et représentant permanent de Tunisie Développement SICAR	4 000
Hakim Ben Yedder	Membre du CPAI et représentant permanent d'Assurances COMAR	4 000

- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a conclu en 2016 avec la société « SBF » les deux marchés suivants :

Projet	Montant du marché en TTC
Construction d'un Showroom Skoda au site La Goulette	3 750 749
Construction d'un centre de logistique au site La Goulette	8 368 953
Total	12 119 702

III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS :

- Conformément aux dispositions de l'article 200. § II. Alinéa 5 du Code des Sociétés Commerciales, les rémunérations des dirigeants de la société peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBBACHE		JAIET AHMED MAHER		LAAROUSI BEN YEDDER	
	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice 2016	Passifs au 31/12/2016	Charges de l'exercice 2016	Passifs au 31/12/2016	Charges de l'exercice 2016	Passifs au 31/12/2016
-Salaire, primes et avantages en nature*	398 427	0	304 600	0	211 836	0

* y compris un quota de carburant et une voiture de fonction.

- La rémunération servie par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à l'administrateur chargé de mission Mr. Mohamed Hechmi Blouza auprès de la direction générale en 2016 se détaille comme suit :
 - Honoraires annuels de 79 500 DT HT soit 89 040 DT TTC.
 - Une voiture de service.
 - Un quota de carburant de 400 litres par mois.

IV- OPERATIONS COURANTES CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES :

Par ailleurs, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qualifiés de courants et conclus à des conditions normales :

- La société « Tunisie Leasing » a financé des opérations d'acquisition de véhicules neufs vendus par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » en 2016 pour un montant total de 35 453 941 DT TTC.
- La société « ATL » a financé des opérations d'acquisition de véhicules neufs vendus par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » en 2016 pour un montant total de 22 743 322 DT TTC.
- Les encours des placements de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2016 auprès de l'« AMEN SICAV » s'élèvent à 3 905 343 DT (réévalués sur la base de la valeur liquidative du 31-12-2016 s'élevant à 103,590 DT).
- Les opérations de vente de véhicules neufs réalisées par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » avec ses parties liées du Groupe AMEN BANK et du Groupe PGH sont détaillées au niveau de l'**Annexe 6** joint aux états financiers.

Par ailleurs nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations de cette nature.

Les co-commissaires aux comptes :

FMBZ KPMG Tunisie

Cabinet Salah Meziou

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Salah MEZIOU et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN CONSOLIDE
Au 31/12/2016
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Actifs</i>	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		2 472 309	2 346 275
Amortissements immobilisations incorporelles		(1 982 338)	(1 364 392)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	2	<u>489 971</u>	<u>981 883</u>
Immobilisations corporelles		60 831 573	51 256 287
Amortissements immobilisations corporelles		(21 015 896)	(17 995 688)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	3	<u>39 815 676</u>	<u>33 260 599</u>
Immobilisations financières		35 148 773	28 345 432
Autres immobilisations financières		2 249 300	4 055 576
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	4	<u>37 398 073</u>	<u>32 401 008</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		<u>77 703 720</u>	<u>66 643 490</u>
Autres actifs non courants		51 705	117 865
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		<u>77 755 425</u>	<u>66 761 355</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	5	49 873 934	65 808 015
Provisions / stocks		(3 988 391)	(3 981 345)
TOTAL STOCKS :		<u>45 885 543</u>	<u>61 826 670</u>
Clients et comptes rattachés	6	26 730 890	28 238 104
Provisions / comptes clients		(1 472 566)	(1 574 665)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :		<u>25 258 324</u>	<u>26 663 439</u>
Autres Actifs courants	7	4 657 873	9 678 848
Actif d'impôts différé		3 321 569	1 536 466
Liquidités et équivalents de liquidités*	8	75 702 807	77 693 008
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		<u>154 826 117</u>	<u>177 398 431</u>
TOTAL DES ACTIFS :		<u>232 581 542</u>	<u>244 159 787</u>

BILAN CONSOLIDE
Au 31/12/2016
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidés		66 668 848	49 318 721
Résultat consolidé		31 634 065	36 786 705
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :	9	<u>128 302 913</u>	<u>116 105 426</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux		<u>545</u>	<u>782</u>
Intérêt minoritaires dans le résultat		<u>398</u>	<u>429</u>
AFFECTATION (I) :	9	<u>942</u>	<u>1 211</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Autres passifs non courants		187 670	165 170
Provision pour risques et charges		4 762 943	4 170 306
Dépôts & cautionnements		4 000	4 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :	10	<u>4 954 613</u>	<u>4 339 476</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	89 878 879	110 820 648
Passif d'impôts différé		337 742	171 257
Autres passifs courants	12	9 106 452	12 228 865
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	-	492 904
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		<u>99 323 073</u>	<u>123 713 674</u>
TOTAL DES PASSIFS (II) :		<u>104 277 686</u>	<u>128 053 150</u>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		<u>232 581 542</u>	<u>244 159 787</u>

ETAT DE RESULTAT
(modèle de référence)

De la période clos au 31/12/2016
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
Revenus	14	394 869 576	350 098 880
Coût des ventes	15	323 540 757	276 442 957
MARGE BRUTE (I) :		<u>71 328 819</u>	<u>73 655 922</u>
Frais de distribution	16	21 775 022	20 561 014
Frais d'administrations	16	10 369 524	10 280 507
Autres produits d'exploitation	17	1 713 693	786 122
Autres charges d'exploitation	18	1 355 917	36 634
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II) :		<u>31 786 770</u>	<u>30 092 032</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		<u>39 542 050</u>	<u>43 563 891</u>
Charges financières	19	340 234	50 090
Produits des placements	20	5 752 326	4 623 706
Autres gains ordinaires	21	690 224	967 758
Autres pertes ordinaires	22	190 496	2 140 468
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS :		<u>45 453 870</u>	<u>46 964 797</u>
Impôt courant & différé		(10 624 508)	(10 177 663)
RESULTAT NET CONSOLIDE		<u>34 829 362</u>	<u>36 787 134</u>
Elements Extraordinaires	23	(3 194 900)	-
Intérêt minoritaires dans le résultat		398	429
RESULTAT NET RELEVANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>31 634 065</u>	<u>36 786 705</u>

Etat de flux de trésorerie

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
RÉSULTAT NET	31 634 065	36 786 705
Ajustements pour :		
- Amortissement	4 020 534	3 334 380
- Provision	365 354	1 487 753
Variations Des :		
- Stocks	15 934 081	(17 301 656)
- Créances	1 507 214	(8 052 794)
- Autres actifs	(937 877)	(5 743 817)
- Fournisseurs et autres dettes	(20 941 769)	31 978 849
- Autres passifs	2 836 439	7 196 523
- Réserves consolidés	-	-
Plus ou moins values de cessions	(153 448)	(386 799)
Impôt différé	183 385	168 887
Parts des minoritaires dans le résultat	398	429
Opérations sur fond social	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	<u>34 448 376</u>	<u>49 468 460</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10 257 471)	(10 255 911)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	393 380	670 033
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 266 738)	(3 000 000)
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	-	14 000
Décaissement/Encaissement sur prêts du personnel	1 016 653	(742 744)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<u>(15 114 176)</u>	<u>(13 314 622)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(19 500 000)	(15 000 000)
Opérations sur fond social	(1 331 498)	(1 084 700)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u>(20 831 498)</u>	<u>(16 084 700)</u>
VARIATION S DE TRESORERIE	<u>(1 497 299)</u>	<u>20 069 140</u>
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>77 200 104</u>	<u>57 130 964</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u>75 702 807</u>	<u>77 200 104</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

« GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES »

31/12/2016

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « **CAR GROS** » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en côte d'ivoire. Les participations directes de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

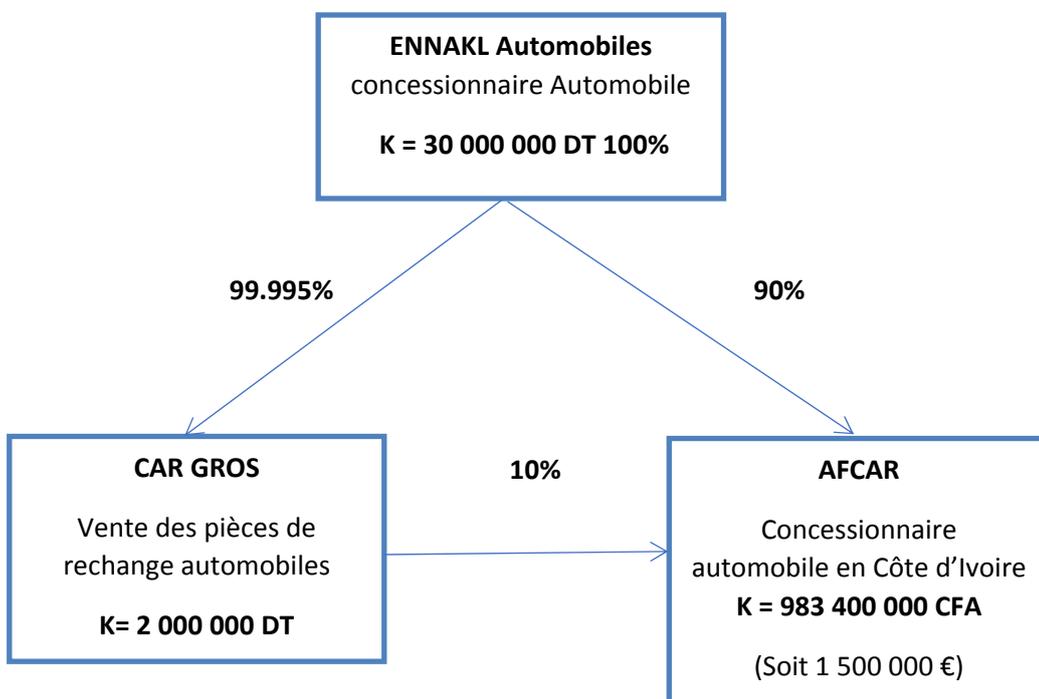
Structure du Capital au 31/12/2016

- Capital Social: 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

Activité du groupe:

Le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA** et des pièces de rechange desdits marques ainsi que le service après-vente.

Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



2. Notes aux états financiers

2.1. Note 1 : Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

2.1.1. Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2016 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- la norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- la norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- la norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- la norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises*

La comptabilisation des impôts sur le résultat a été effectuée conformément à la Norme Comptable Internationales IAS 12, *impôts sur le résultat*, en absence de norme comptable national.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a adopté le modèle de référence de présentation de l'état de résultat prévu par la norme comptable Tunisienne générale NC 01, et ce pour améliorer sa présentation.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la NC 01.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 décembre 2016.

2.1.2. Principales méthodes comptables

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.
- **Les immobilisations financières** sont initialement comptabilisées au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- **Les stocks** sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Les sociétés du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. Le coût d'acquisition est déterminé suivant la nature des stocks comme suit :

- Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

- Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

- Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

- Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3ème année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

- **Les liquidités & équivalents de liquidités** sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

2.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation

- **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :

- La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
- La société filiale : « CAR GROS » ;
- La société filiale : « AF CAR ».

Au 31-12-2016, la filiale « AF CAR » nouvellement créée en 2016 et dont le capital a été libéré du quart fin septembre 2016, n'est pas encore entrée en exploitation et ne dispose pas encore d'une structure en côte d'ivoire. Cette entité a été considérée comme étant non significative n'a pas fait l'objet d'une consolidation par intégration globale au 31-12-2016.

- **Méthodes de consolidation** : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- ❖ **L'intégration globale** : Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :

- *au niveau du bilan*, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT – et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires ;
- *au niveau de l'état de résultat*, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre résultat consolidé et ce qui revient aux minoritaires.

- **Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.

- **Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

- **Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

2.1.4. Changements de méthodes comptables de présentation :

En 2016, la société Ennakl Automobiles a opéré les changements de méthodes comptables suivants pour améliorer la présentation des états financiers consolidés :

- **Au niveau du bilan consolidé :**

Les avances au titre de l'impôt sur le résultat ainsi que l'impôt sur le résultat à payer ont été compensés et présentés en net parmi les autres actifs ou les autres passifs.

De ce fait, les rubriques « Autres actifs courants » et « Autres passifs courants » du bilan consolidé de 2015 ont été retraitées en conséquence pour appliquer ce changement.

- **Au niveau de l'état de résultat consolidé :**

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a adopté le modèle de référence de présentation de l'état de résultat prévu par la norme comptable Tunisienne générale NC 01, et ce pour améliorer la présentation de sa performance.

2.2. Présentation des postes du bilan

2.2.1. Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2016 pour une valeur brute de 2 472 309 Dinars. Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33 %.

2.2.2. Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2016 un montant brut de 60 831 573 Dinars.

Le détail de ces immobilisations ainsi que leur amortissement est présenté dans le tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2016.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Taux</i>
Constructions	5 %
Matériel de transport	20 %
Inst. Générales, A.A.I.	10 %
Matériel informatique	33,33 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 %

A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2016

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS LINEAIRES				Valeur comptable nette au 31/12/2016
	Cumul des acquisitions au	Acquisitions AU 31/12/2016	(-)Cessions	Reclassements	Cumul au	Cumul des amortissements au	Dotation aux amortissements AU 31/12/2016	Amortissements des cessions/Reclassements Provision et reprise sur provision	Cumul des amortissements AU 31/12/2016	
	31/12/15	2016	2016	2016	31/12/16	31/12/15	2016	2016	31/12/16	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciels informatiques	2 346 275	126 034	-	-	2 472 309	1 364 392	617 946	-	1 982 339	489 970
Total immobilisations incorporelles	2 346 275	126 034	-	-	2 472 309	1 364 392	617 946	-	1 982 339	489 971
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	7 303 881	2 069 928			9 373 809	-	-		-	9 373 809
Constructions	19 454 171	10 000			19 464 171	6 859 702	857 128		7 716 830	11 747 341
A A I Techniques & Générales	11 755 527	1 070 786	-	153 445	12 979 757	4 183 139	1 070 789	-	5 253 928	7 725 829
Matériels de transport	3 440 667	686 389	535 315		3 591 741	1 792 050	603 038	295 383	2 099 705	1 492 036
Equipements de bureau	1 632 620	49 652			1 682 272	912 603	122 770		1 035 373	646 899
Matériels informatiques	2 147 190	159 065			2 306 254	1 809 169	205 724		2 014 893	291 361
Matériels et outillages	5 206 612	666 003			5 872 615	2 439 027	456 139		2 895 166	2 977 449
Immobilisations en cours	315 620	5 398 779		153 445	5 560 954	-	-		-	5 560 954
Total immobilisations corporelles	51 256 287	10 110 600	535 315	0	60 831 573	17 995 690	3 315 588	-295 383	21 015 895	39 815 677
Avances et commandes sur immobilisations										-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	53 602 562	10 236 635	535 315	-	63 303 881	19 360 082	3 933 535	- 295 383	22 998 234	40 305 649

2.2.3. Note 4 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2016 un montant net de 37 398 073 Dinars.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Actifs financiers immobilisés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	2016	2015
Valeur brute	37 398 073	32 401 008
Titres de participations	19 685 431	20 345 432
Titres de participation AF CAR	3 706 951	-
Versements restant à effectuer sur titres non encore libérés AF CAR	- 2 780 213	-
Titres immobilisés SICAR	14 000 000	8 000 000
Dépôts et cautionnements	536 603	1 907 305
Prêts au personnel sur fonds social	2 249 300	2 148 271
Provisions	-	-
Valeur nette comptable	37 398 073	32 401 008

2.2.4. Note 5 : Stocks

Les stocks du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant brut de 49 873 934 Dinars au 31 décembre 2016. Ils sont provisionnés à hauteur de 7,1% et se composent principalement des véhicules neufs, des pièces de rechange, des lubrifiants, des carburants et des travaux en cours.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser leurs stocks.

Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).
- Une provision est constatée par modèle sur les stocks de véhicules neufs ayant un âge moyen en stock supérieur à deux ans.

Le taux de la provision est de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.

Le stock est réparti comme suit :

Stocks		
	2016	2015
<i>En dinar Tunisien</i>		
Valeur brute	49 873 934	65 808 015
Stock véhicules neufs	32 680 474	44 609 454
VW/VWU/AUDI	23 452 217	29 346 457
MAN (Bus)	913 281	913 281
PORSCHE	7 794 076	4 469 563
SKODA	358 559	7 737 226
SEAT	162 341	2 142 927
Stock encours de dédouanement	1 346 056	6 915 037
VW /VWU/AUDI	980 502	5 901 862
Pièces de rechanges	365 554	1 013 175
Pièces de rechange	14 821 336	12 917 805
Stock des travaux en cours	1 001 301	1 330 732
Stock carburants et lubrifiants	24 767	34 987
Dépréciations	- 3 988 391 -	3 981 345
Valeur nette comptable	45 885 543	61 826 670

2.2.5. Note 6 : Clients & comptes rattachés

Le poste clients présente au 31/12/2016 un solde net de 25 258 324 Dinars contre un solde de 26 663 438 Dinars au 31/12/2015. Ce poste se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	2016	2015
<i>En dinar Tunisien</i>		
Valeur brute	26 730 890	28 238 104
Sous concessionnaires & agents officiels	7 204 401	2 166 808
Revendeurs	2 446 773	1 009 175
Divers clients	5 202 783	10 581 605
Effets à recevoir	10 613 437	13 062 802
Clients douteux	1 263 496	1 417 714
Provisions / comptes clients	(1 472 566)	(1 574 666)
Valeur Nette comptable	25 258 324	26 663 438

2.2.6. Note 7 : Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2016 un solde de 4 657 873 Dinars contre un solde de 9 678 848 Dinars en 2015. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	2016	2015
Valeur brute	4 705 867	9 859 072
Avances et prêts au personnel	238 886	233 617
Acomptes provisionnels et crédit d'impôt	-	5 958 852
Report de TVA	18 279	545 323
Fournisseurs avances et acomptes	-	324 033
Charges constatées d'avance	123 804	229 678
Produits à recevoir	3 495 688	1 990 550
Autres comptes débiteurs	829 210	577 019
Dépréciations.	(47 995)	(180 224)
Valeur comptable nette	4 657 873	9 678 848

2.2.7. Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités du groupe présente au 31/12/2016 un solde brut de 75 702 807 Dinars contre un solde de 77 693 008 Dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	2016	2015
Placements	57 681 928	62 470 679
Effets à l'encaissement	11 363 108	10 672 924
Chèques à l'encaissement	1 694 009	1 165 017
Banques	4 950 512	3 372 655
Caisse	13 250	11 733
Total	75 702 807	77 693 008

2.2.8. Note 9 : Capitaux propres

Le total des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires au 31/12/2016 est de 128 303 855 Dinars contre un solde de 116 106 637 Dinars au 31/12/2015.

Les intérêts minoritaires sont passés de 1 211 Dinars au 31/12/2015 à 942 Dinars au 31/12/2016.

Etat des Variations des Capitaux Propres au 31/12/2016					
	Capital Social	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres et IM
<i>En Dinar Tunisien</i>					
Situation au 01/01/2016	30 000 000	49 318 721	36 786 705	1 211	116 106 637
Affectation de résultat		36 786 705	(36 786 705)		-
Dividendes 2015		(19 500 000)			(19 500 000)
Variation des intérêts minoritaires				(269)	269
Mouvements portant sur le fond social		63 422			63 422
Résultat de l'exercice			31 634 065		31 634 065
Situation au 31/12/2016	30 000 000	66 668 848	31 634 065	942	128 303 855

2.2.9. Note 10 : Passifs non courants

Les passifs non courants du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2016 un montant de 4 954 613 Dinars détaillé comme suit :

Passifs non courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	2016	2015
Provision pour risques & charges	4 762 943	4 170 306
Provision pour départ à la retraite	187 670	165 170
Dépôts & cautionnements	4 000	4 000
Total	4 954 613	4 339 476

2.2.10. Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs présente au 31/12/2016 un solde de 88 878 879 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	2016	2015
Fournisseurs locaux	10 409 148	2 854 537
Fournisseurs d'immobilisations	720 199	718 082
Fournisseurs étrangers	77 218 205	100 766 121
Fournisseurs retenue de garantie	550 825	580 046
Fournisseurs factures non parvenues	980 502	5 901 862
Total	89 878 879	110 820 648

2.2.11. Note 12 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2016 un solde de 9 106 452 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	2016	2015
Clients avances et acomptes sur commandes	-	302 289
Etats impôts et taxes	4 318 145	6 879 058
Provision pour congés payés	1 000 897	1 022 138
Débours douanes	35 701	65 426
Actionnaires dividendes à payer	800	800
CNSS	1 221 173	1 285 438
Assurance groupe	307 169	308 420
Charges à payer	1 810 477	2 183 280
Produits constatés d'avances	366 843	139 269
Créditeurs divers	45 247	42 748
Total	9 106 452	12 228 865

2.2.12. Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du groupe présente au 31/12/2015 un solde nul contre un solde de 492 904 au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>	2016	2015
BIAT.	-	94 806
BIAT GABES.	-	361 106
BANQUE ZITOUNA.	-	36 992
Total	-	492 904

2.3. Présentation des postes de l'état de résultat

2.3.13. Note 14 : Revenus

Le chiffre d'affaires du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalise un montant de 394 869 576 Dinars au 31/12/2016 contre 350 098 880 Dinars au 31/12/2015, et se détaille comme suit :

Revenus		
<i>En dinar Tunisien</i>	2016	2015
Ventes véhicules neufs	344 248 171	302 189 061
Ventes pièces de rechange	58 429 026	53 073 754
Ventes travaux atelier	3 405 225	2 911 768
Vente Lubrifiants	262 687	132 922
Ventes carburants	6 253	508 131
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	112 328	90 937
Ventes accessoires véhicules neufs	150 341	206 873
Total chiffre d'affaires:	406 614 032	359 113 447
Remises accordées sur ventes véhicules neufs	(2 357 526)	(1 114 225)
Remises accordées sur ventes pièces de rechanges	(9 386 930)	(7 900 342)
Total chiffre d'affaires net:	394 869 576	350 098 880
Total revenus	394 869 576	350 098 880

2.3.14. Note 15 : Coût des ventes

Le poste coût des ventes du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalise un montant de 323 540 757 Dinars au 31/12/2016 contre un solde de 276 442 957 au 31/12/2015, et se détaille comme suit :

Coût des ventes		
<i>En dinar Tunisien</i>	2016	2015
Achats de Marchandises véhicules neufs	222 278 658	217 359 933
Achats de Marchandises pièces de rechanges étrangers	32 351 945	28 389 860
Autres frais sur achats	48 016 826	45 434 346
Travaux extérieurs	994 900	144 937
Salaires et compléments de salaire du personnel SAV Productif	2 869 194	2 415 538
Variation de stock	17 029 235	(17 301 656)
Variation de stock	323 540 757	276 442 957

2.3.15. Note 15 : Variation des stocks

Les variations du stock par rubrique sont détaillées ci-dessous. Le solde de ces variations au 31/12/2016 est un solde positif de 17 029 235 contre un solde négatif de 17 301 656 Dinars au 31/12/2015.

Variation des stocks			
<i>En dinar Tunisien</i>	2016		2015
Stock des travaux en cours	-	329 431	- 1 269 299
Stock Initial		1 330 732	2 600 031
Stock Final		1 001 301	1 330 732
Stock de véhicules	-	17 830 842	21 690 647
Stock Initial		50 511 316	28 820 669
Stock Final		32 680 474	50 511 316
Stock pièces de rechange		1 141 258	- 2 989 337
Stock Initial		13 930 979	16 920 316
Stock Final		15 072 237	13 930 979
Stock lubrifiants	-	7 265	- 106 843
Stock Initial		15 997	122 840
Stock Final		8 732	15 997
Stock carburants	-	2 955	- 23 513
Stock Initial		18 990	42 503
Stock Final		16 035	18 990
Total variation des stocks		17 029 235	- 17 301 656

2.3.16. Note 16: Frais de distribution & d'administration

Les frais de distribution & d'administrations du groupe présentent au 31/12/2016 un solde de 32 144 545 Dinars contre un solde de 30 841 521 Dinars au 31/12/2015. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de Distributions & Administrations		
<i>En dinar Tunisien</i>	2016	2015
Achats divers	74 414	16 533
Cadeaux, missions et réceptions	171 906	145 652
Consommation fournitures de bureaux	253 144	220 066
Documentations et abonnements constructeurs	424 457	377 280
Dons et subventions Accordés	32 633	48 443
Entretiens et réparations	590 257	259 205
Formation professionnel	568 240	419 074
Frais bancaires sur accreditifs	935 293	1 438 340
Frais postaux et frais de télécommunications	327 842	291 883
Jeton de présence	53 750	47 500
Locations	133 226	427 386
Personnel intérimaires	176 561	166 392
Publicité, Publications et relations publiques	697 537	1 369 794
Consommable	165 102	107 989
Autres frais sur vente	1 418 074	1 125 892
Energie	451 523	439 016
Gardiennage	850 130	1 012 157
Assurance	268 060	297 187
Honoraires et frais de siège	1 214 916	812 398
Déplacements	1 308 719	704 970
Autres frais et commissions bancaires	1 068 713	1 509 450
Charge de personnel	15 453 125	14 899 749
Dotations aux amortissements	4 020 534	3 334 380
Impôts et taxes	1 486 389	1 370 785
Total	32 144 545	30 841 521

2.3.17. Note 17 : Autres produits d'exploitation

Le poste autres produits d'exploitation de groupe présente au 31/12/2016 un solde de 1 713 693 Dinars contre un solde de 786 122 Dinars au 31/12/2015. Ce poste se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	2016	2015
Ventes déchets et autres produits	241 955	57 384
Ristournes TFP	148 446	121 490
Reprise/provision sur stocks	670 513	465 089
Reprise/provision sur créances clients	368 506	-
Location	131 774	120 243
Autres ristournes	131 500	21 916
Formation Professionnelle	21 000	-
Total autres produits d'exploitation	1 713 693	786 122

2.3.18. Note 18: Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 1 355 917 Dinars au 31/12/2016 contre un solde négatif de 36 634 Dinars au 31/12/2015, et se détaillent comme suit :

Autres Charges d'Exploitations		
<i>En dinar Tunisien</i>	2016	2015
Dotations Sur Provisions Stock	677 559	23 575
Dotations sur Provisions Créances	266 406	2 029
Dotations Provisions Actifs Courants	411 951	11 030
Total	1 355 917	36 634

2.3.19. Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 340 234 Dinars au 31/12/2016 contre un solde de 50 090 Dinars au 31/12/2015, et se détaillent comme suit :

Charges financières nettes		
<i>En dinar Tunisien</i>	2016	2015
Intérêts / comptes courants	2 717	36 199
Frais bancaires	337 517	13 891
Total	340 234	50 090

2.3.20. Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 5 752 326 Dinars au 31/12/2016 contre un solde de 5 845 486 Dinars au 31/12/2015, et se détaillent comme suit :

Produits des placements		
<i>En dinar Tunisien</i>	2016	2015
Dividendes reçus	2 223 912	2 023 628
Intérêts créditeurs	273 819	205 949
Produits sur placement	3 250 448	2 380 284
Autres produits financiers	4 147	13 845
Total	5 752 326	4 623 706

2.3.21. Note 21 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 690 224 Dinars au 31/12/2016 contre un solde 967 757 Dinars au 31/12/2015, et se détaillent comme suit :

Autres gains ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	2016	2015
Différence de règlement.	127 153	276 727
Produits non récurrent	379 045	285 263
Profits sur cession d'immobilisation	184 027	405 767
Total	690 224	967 757

2.3.22. Note 22 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 190 496 Dinars au 31/12/2016 contre un solde de 2 140 468 Dinars au 31/12/2015, et se détaillent comme suit :

Autres pertes ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	2 016	2015
Autres pertes	54 867	187 051
Différences de règlement et débours	2 182	3 065
Pénalités de retards	115 422	34 143
Dotations aux Provisions /Risques & charges	111 186	1 916 208
Reprise sur Provisions /Risques & charges	-	93 160
Total	190 496	2 140 468

2.3.23. Note 23 : Eléments extraordinaires

Eléments extraordinaires		
	2 016	2015
Contribution conjoncturelle 7,5% pour le budget de l'Etat	3 194 900	0
		0
Total	3 194 900	0

TUNIS, le 27 Mars 2017,
MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DU
GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
LA CHARGUIA II
1080 – TUNIS -

RAPPORT GENERAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », arrêtés au 31 Décembre 2016 comprenant le bilan consolidé ainsi que l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Ces états financiers consolidés qui font apparaître un total net de bilan consolidé de **232 581 542 DT** et un résultat consolidé bénéficiaire net de **31 634 065 DT**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement professionnel du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », arrêtée au 31 Décembre 2016 et le résultat consolidé de ses opérations et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport d'activité et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Les co-commissaires aux comptes :

FMBZ KPMG Tunisie

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

Cabinet Salah Meziou

Salah MEZIOU
Managing Partner

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 décembre 2016 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation post opinion

Nous attirons l'attention sur la Note 4 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 199 802 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

6. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2016 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

GS Audit& Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/12/2016
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u> (*)
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		46 029 548	50 489 659
a-Actions, valeurs assimilées	3-1	2 378 873	3 174 533
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	43 650 675	44 314 134
c-Titres donnés en pension		0	3 000 992
d-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		15 383 574	16 002 728
a-Placements monétaires	3-2	849 011	1 987 449
b-Disponibilités	3-3	14 534 563	14 015 279
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	12 033	10 348
TOTAL ACTIF		61 425 155	66 502 735
<u>PASSIF</u>			
PA1- Dettes sur opérations de pensions livrée (**)	3-5	0	3 000 957
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-6	36 335	39 448
PA3-AUTRS CREDITEURS DIVERS (**)	3-7	12 258	8 313
TOTAL PASSIF		48 593	3 048 718
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-8	58 776 527	60 874 520
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-9	2 600 035	2 579 497
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		14	388
b-Sommes distribuables de la période		2 600 021	2 579 109
ACTIF NET		61 376 562	63 454 017
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		61 425 155	66 502 735

(*) Retraité pour les besoins de comparaison.

(**) La dette sur pension livrée présenté initialement au niveau de la rubrique « Autres créditeurs divers » a été reclassée dans une rubrique spécifique

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2016
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du 01/10/2016	Du 01/01/2016	Du 01/10/2015	Du 01/01/2015
		Au 31/12/2016	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015 (*)	Au 31/12/2015 (*)
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	557 303	2 429 553	626 281	2 528 459
a-Dividendes		0	133 636	0	128 452
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		557 303	2 295 917	626 281	2 400 007
c-Revenus des autres valeurs		0	0	0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	184 670	773 533	202 544	828 590
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		741 973	3 203 086	828 825	3 357 049
CH 1- Intérêts des mises en pension (**)	3-10	0	-10 744	-767	-767
CH 2-Charges de gestion des placements	3-11	-107 146	-443 337	-118 360	-476 200
REVENU NET DES PLACEMENTS		634 827	2 749 005	709 698	2 880 082
PR 3-Autres produits		0	0	0	0
CH 3-Autres charges (**)	3-12	-19 043	-84 982	-28 636	-89 879
RESULTAT D'EXPLOITATION		615 784	2 664 023	681 062	2 790 203
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-17 344	-64 002	-241 110	-211 094
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		598 440	2 600 021	439 952	2 579 109
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)					
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		17 344	64 002	241 110	211 094
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		390 813	302 579	-82 979	-253 483
_Frais de négociation de titres		-362 881	-528 075	58 626	88 347
		0	-13	-269	-524
RESULTAT NET DE LA PERIODE		643 716	2 438 514	656 440	2 624 543

(*) Retraité pour les besoins de comparaison.

(**) Les intérêts courus sur pensions livrées ont été reclassés de la rubrique « Autres charges » à la rubrique « Intérêts des mises en pension ».

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31/12/2016

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du</u> 01/10/2016	<u>Du</u> 01/01/2016	<u>Du</u> 01/10/2015	<u>Du</u> 01/01/2015
	<u>Au</u> 31/12/2016	<u>Au</u> 31/12/2016	<u>Au</u> 31/12/2015	<u>Au</u> 31/12/2015
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>				
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	643 716	2 438 514	656 440	2 624 543
a-Résultat d'exploitation	615 784	2 664 023	681 062	2 790 203
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	390 813	302 579	-82 979	-253 483
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-362 881	-528 075	58 626	88 347
d-Frais de négociation de titres	0	-13	-269	-524
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	-2 499 965	0	-2 594 950
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-819 171	-2 016 003	-6 569 099	2 125 637
a-Souscriptions	19 970 446	106 121 292	12 670 638	110 481 757
_Capital	19 272 331	102 693 873	12 227 097	107 281 003
_Régularisation des sommes non distribuables	42 192	-154 674	-28 068	-99 445
_Régularisation des sommes distribuables	655 923	3 582 093	471 609	3 300 199
_Droits d'entrée		0	0	0
b-Rachats	-20 789 617	-108 137 295	-19 239 737	-108 356 120
_Capital	-20 071 806	-104 559 147	-18 569 644	-105 121 441
_Régularisation des sommes non distribuables	-44 544	147 464	42 666	114 928
_Régularisation des sommes distribuables	-673 267	-3 725 612	-712 759	-3 349 607
_Droit de sortie	0	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-175 455	-2 077 454	-5 912 659	2 155 230
<u>AN 4-ACTIF NET</u>				
a-En début de période	61 552 018	63 454 017	69 366 676	61 298 787
b-En fin de période	61 376 562	61 376 562	63 454 017	63 454 017
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONES</u>				
a-En début de période	588 829	599 322	661 612	578 113
b-En fin de période	580 958	580 958	599 322	599 322
VALEUR LIQUIDATIVE	105,647	105,647	105,876	105,876
DIVIDENDES PAR ACTION	0	4,304	0	4,209
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,07%	3,85%	0,98%	3,82%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2016**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2016 d'actions SICAV OBLIGATAIRE, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	2 378 873
Obligations	2	33 605 897
Bons de trésor assimilables	3	10 044 778
Total		46 029 548

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/16	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	3 372	348 610	349 305	0,57%
SICAV BH OBLIGATAIRE	16 309	1 650 893	1 676 516	2,73%
UGFS BONDS FUND	33 576	351 080	353 052	0,58%
TOTAL	53 257	2 350 583	2 378 873	3,88%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	31/12/2016	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	109 999	114 734	0,19%
AB 2008 TA	5 000	233 333	240 813	0,39%
AB 2008 TAA	3 995	186 434	192 411	0,31%
AB 2008 TB	15 000	900 000	931 068	1,52%
AB 2009 CA	5 000	266 667	269 631	0,44%
AB 2010	17 800	1 068 000	1 084 034	1,77%
AB 2012B	5 000	300 000	304 340	0,50%
AB 2012BB	11 000	659 934	669 482	1,09%
AB 2014A	5 000	400 000	419 856	0,68%
AB 2014A1	5 000	400 000	419 856	0,68%
ABSUB 2016-1	5 000	500 000	503 324	0,82%
ABSUB0922T+	1 784	107 040	108 589	0,18%
ABSUB2016-11	7 000	700 000	704 654	1,15%
AIL 2013	10 000	400 000	413 192	0,67%
AIL 2014-1	10 000	600 000	614 784	1,00%
AIL 2015-1	4 000	400 000	410 186	0,67%
ATILESG152A1	5 000	400 000	400 472	0,65%
ATL 2008	5 000	200 000	204 052	0,33%
ATL 2011	5 000	300 000	313 236	0,51%

ATL 2011-1	5 000	300 000	313 236	0,51%
ATL 2012-1	20 000	400 000	411 600	0,67%
ATL 2013-1TF	8 000	640 000	664 230	1,08%
ATL 2013-2TF	1 500	120 000	120 890	0,20%
ATL 2014-1TF	2 500	150 000	156 960	0,26%
ATL 2014-3C	2 000	200 000	210 864	0,34%
ATL 2016-1 C	5 000	500 000	515 968	0,84%
ATLESING12-1	15 000	300 000	308 832	0,50%
ATTIJ 2015	7 000	560 000	565 723	0,92%
ATTILEAS2011	5 000	100 000	104 644	0,17%
ATTILES20142	5 000	500 000	500 508	0,82%
ATTILES2015A	3 000	240 000	250 154	0,41%
ATTILES2016C	5 000	500 000	513 672	0,84%
ATTISING141B	5 000	300 000	309 940	0,50%
ATTISING141C	5 000	500 000	516 916	0,84%
ATTLEA2012/2	15 000	300 000	300 576	0,49%
BH 2009	10 000	615 385	615 465	1,00%
BH 2013-1	2 500	142 857	146 839	0,24%
BTE 2011C	5 939	356 340	371 952	0,61%
BTE 2016A	17 000	1 700 000	1 700 830	2,77%
BTK 2014-1A	5 000	300 000	300 820	0,49%
BTK2012/1B	10 000	428 571	431 355	0,70%
BTK2012/1BB	10 000	428 571	431 355	0,70%
CIL 2008	10 000	600 000	633 472	1,03%
CIL 2012/1	12 500	250 000	259 110	0,42%
CIL 2012/1AA	7 500	150 000	155 466	0,25%
CIL 2014/1	5 000	300 000	308 048	0,50%
CIL 2014/11	2 000	120 000	123 219	0,20%
CIL 2015/1	8 000	640 000	661 459	1,08%
CIL 2016/1	5 000	500 000	518 904	0,85%
CIL 2016/11	10 000	1 000 000	1 047 504	1,71%
CIL 20162	5 000	500 000	501 396	0,82%
EN 2014/A	2 000	14 769	15 150	0,02%
EN 2014/A67	404	2 848	2 925	0,00%
EN 2014/A68	553	3 899	4 004	0,01%
EN 2014/A69	425	2 996	3 077	0,01%
EN 2014/A70	351	2 475	2 541	0,00%
EN 2014/A71	149	1 050	1 079	0,00%
EN 2014/A72	30	212	217	0,00%
EN 2014/A73	66	465	478	0,00%
EN 2014/A74	37	261	268	0,00%
EN 2014/A75	5	35	36	0,00%
EN 2014/A76	159	1 121	1 151	0,00%
EN 2014/A77	218	1 537	1 578	0,00%
EN 2014/A78	41	289	297	0,00%
EN 2014/A79	227	1 600	1 644	0,00%

EN 2014/A80	45	317	326	0,00%
EN 2014/A81	190	1 340	1 376	0,00%
EN 2014/A82	584	4 117	4 228	0,01%
EN 2014/A83	128	902	927	0,00%
EN 2014/B	2 490	249 000	255 546	0,42%
HL 2012/1	15 000	300 000	304 212	0,50%
HL 2013/1	5 000	200 000	206 928	0,34%
HL 2013/11	4 000	160 000	165 421	0,27%
HL 2013/2B	6 000	600 000	629 688	1,03%
HL 2014-1A	5 000	300 000	303 168	0,49%
HL 2015-01A	8 000	640 000	666 573	1,09%
HL 2015-B	5 000	500 000	503 212	0,82%
HL 2016-02	6 000	600 000	603 509	0,98%
HL 2016-1	5 000	500 000	515 676	0,84%
MODSING2012	5 000	400 000	418 072	0,68%
MX 2010 TB	10 000	200 000	205 920	0,34%
SERVICOM16	1 000	100 000	102 480	0,17%
TL SUB 2016	2 500	250 000	250 516	0,41%
TLG 2012-1	10 000	200 000	205 848	0,34%
TLG 2014-1	5 000	500 000	519 976	0,85%
TLG 2015-1B	10 000	1 000 000	1 032 208	1,68%
TLG 2016-1 B	2 000	200 000	209 206	0,34%
UBCI 2013	2 500	200 000	206 408	0,34%
UIB 2011-2	5 000	214 287	223 598	0,36%
UIB 2012-1A	20 000	1 142 858	1 199 033	1,95%
UIB 2015	10 000	1 000 000	1 032 384	1,68%
UIB 2015B	3 000	300 000	309 715	0,50%
UIB SUB2016	12 000	1 200 000	1 204 677	1,96%
TOTAL		32 769 509	33 605 897	54,75%

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 117 824	3,45%
BTA10042024	500	482 000	499 490	0,81%
BTA10042024A	500	481 500	498 990	0,81%
BTA10042024B	500	482 000	499 490	0,81%
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 501 321	2,45%
BTA10042024D	500	481 750	499 240	0,81%
BTA10042024E	1 000	960 500	995 485	1,62%
BTA10082022	1 000	956 200	973 875	1,59%
BTA12022020	1 000	970 000	1 008 951	1,64%
BTA13042028	1 000	915 000	960 303	1,56%
BTA13042028B	500	466 000	489 809	0,80%
TOTAL		9 703 800	10 044 778	16,37%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Dividendes	0	133 636	0	128 452
Revenus des obligations	426 283	1 666 680	441 620	1 747 117
Revenus des BTA	131 020	629 237	184 661	652 890
TOTAL	557 303	2 429 533	626 281	2 528 459

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 849 011 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Avaliseur	Montant	Date Échéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT Certificat de dépôt	17/11/2016	UADH AMEN	-	350 000	16/01/2017	3 911	346 089	349 011	0,57%
	22/11/2016	BANK	-	500 000	01/01/2017	455	499 545	500 000	0,81%
TOTAL				850 000		4 366	845 634	849 011	1,38%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus de Placement en compte courant à terme	167 700	655 952	156 710	560 026
Revenus des Billets de trésorerie	8 437	51 476	34 437	188 848
Revenus des pensions livrées	7 080	24 891	0	0
Revenus des Certificat de dépôt	1 453	33 598	11 397	51 137
Revenus des Comptes Rémunérés	0	7 616	0	28 579
TOTAL	184 670	773 533	202 544	828 590

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 14 534 563 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	13 930 000	14 190 923	23,12%
Avoirs en banque		343 640	0,56%
TOTAL	13 930 000	14 534 563	23,68%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	01/02/2017	102 163	6,21
PLACT	AMEN BANK	01/02/2017	357 575	6,21
PLACT	AMEN BANK	04/04/2017	581 998	5,82
PLACT	AMEN BANK	04/04/2017	200 689	5,82
PLACT	AMEN BANK	06/03/2017	391 320	5,72
PLACT	AMEN BANK	06/04/2017	130 415	5,82
PLACT	AMEN BANK	06/05/2017	282 049	6,07
PLACT	AMEN BANK	10/01/2017	161 633	5,75
PLACT	AMEN BANK	10/04/2017	606 391	6,00
PLACT	AMEN BANK	11/02/2017	152 888	6,32
PLACT	AMEN BANK	12/02/2017	643 919	5,82
PLACT	AMEN BANK	12/04/2017	120 291	5,82
PLACT	AMEN BANK	12/04/2017	190 461	5,82
PLACT	AMEN BANK	12/04/2017	190 461	5,82
PLACT	AMEN BANK	15/05/2017	261 591	6,07
PLACT	AMEN BANK	17/05/2017	905 268	6,07
PLACT	AMEN BANK	19/01/2017	90 816	5,75
PLACT	AMEN BANK	19/02/2017	502 615	5,82
PLACT	AMEN BANK	19/06/2017	310 487	5,97
PLACT	AMEN BANK	19/06/2017	250 393	5,97
PLACT	AMEN BANK	19/06/2017	100 157	5,97
PLACT	AMEN BANK	21/02/2017	211 045	5,82
PLACT	AMEN BANK	21/05/2017	271 437	6,07
PLACT	AMEN BANK	22/03/2017	1 401 755	5,72
PLACT	AMEN BANK	23/01/2017	353 044	5,75
PLACT	AMEN BANK	24/01/2017	463 043	6,80
PLACT	AMEN BANK	24/01/2017	161 527	6,80
PLACT	AMEN BANK	25/04/2017	120 092	5,82
PLACT	AMEN BANK	26/01/2017	236 840	6,80
PLACT	AMEN BANK	24/04/2017	40 342	6,00
PLACT	AMEN BANK	27/01/2017	893 410	6,80
PLACT	AMEN BANK	29/05/2017	150 678	6,07
PLACT	AMEN BANK	29/05/2017	261 176	6,07
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	545 174	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	503 962	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	226 178	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	514 110	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	154 151	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	267 158	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	308 014	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	389 995	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	184 212	6,21
TOTAL			14 190 923	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Intérêts courus/compte rémunéré	12 033	10 348
Total	12 033	10 348

3.5 Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Pension livrée	0	3 000 957
Total	0	3 000 957

3.6 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Gestionnaire	36 335	39 448
Total	36 335	39 448

3.7 Autres créditeurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Retenue à la source	7 068	2 678
CMF	5 190	5 635
Total	12 258	8 313

3.8 Capital

Capital au 31/12/2015	60 874 520
Souscriptions	102 693 873
Rachats	-104 559 147
Frais de négociation de titres	-13
VDE/titres. Etat	-13 860
VDE / titres OPCVM	28 290
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	732
Plus ou moins-value réalisée sur titres. Etat	-522 357
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-6 449
Plus ou moins-value reportée sur titres Etat	338 734
Plus ou moins-value reportée sur titres OPCVM	-50 586
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-154 674
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	147 464
Variation du Capital	-2 097 993
Capital au 31/12/2016	58 776 527

La variation du capital de la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élève à – 2 097 993 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élève à - 2 077 455DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2016 est de 580 958 contre 599 322 au 31/12/2015.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2015	1 145
Nombre d'actionnaires entrants	1 085
Nombre d'actionnaires sortants	-953
Nombre d'actionnaires au 31-12-2016	1 277

3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2016 s'élèvent à 2 600 035 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Sommes distribuables exercices antérieurs	14	388
Résultat d'exploitation	2 664 023	2 790 203
Régularisation du résultat d'exploitation	-64 002	-211 094
Total	2 600 035	2 579 497

3.10 Intérêts des mises en pension

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts/pension livrée	0	10 744	767	767
TOTAL	0	10 744	767	767

3.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	107 146	443 337	118 360	476 200
TOTAL	107 146	443 337	118 360	476 200

3.12 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance du CMF	15 306	63 333	16 909	68 029
Services bancaires et assimilés	1 710	5 840	815	3 367
TCL	1 092	6 874	1 647	7 218
Jetons de présence	935	8 935	9 265	11 265
TOTAL	19 043	84 982	28 636	89 879

4- Evènements postérieurs à la clôture :

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **AMEN TRESOR SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 199 802 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice